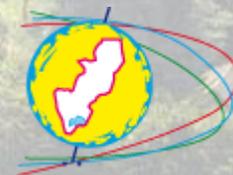


Département :

Ille et Vilaine

Commune :

Domalain



Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Pièce administrative n°1 :

Rapport de présentation

Partie n°1 :

Diagnostic évolutif

Ce document n'est pas définitif, il évoluera tout au long de la procédure d'élaboration du PLU afin de rester en adéquation avec le cadre légal et de tenir compte de la mise à jour des données.

Cette partie du rapport de présentation est évolutive et comprend une analyse de l'état initial de l'environnement et un diagnostic du territoire.

Volet A - Le territoire et son environnement

Le socle physique, son occupation et les paysages perçus

Comprendre le socle de la commune, support de l'occupation du territoire et des paysages perçus.

Mettre en avant l'occupation du territoire par l'homme

Percevoir et comprendre les paysages communaux

Volet B - L'agriculture

Diagnostic agricole (réalisé par la Chambre d'Agriculture 35)

Analyser et comprendre les évolutions et les perspectives agricoles au sein de ce vaste territoire

Volet C - Le diagnostic urbain

L'armature urbaine

La formation d'un paysage urbain

Département :

Ille et Vilaine

Commune :

Domalain

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Pièce administrative n°1 :

Rapport de présentation - Volet A - Le territoire et son environnement

Sommaire :

→ Cadrage général

- ↘ Localisation de la commune selon ses appartenances administratives
- ↘ Inscription de la commune dans son périmètre administratif

→ Le socle physique communal

- ↘ Le socle géologique
- ↘ La topographie
- ↘ L'hydrographie
- ↘ Les risques
- ↘ Les sites archéologiques

→ L'occupation du socle physique

- ↘ Mise en évidence de la couverture végétale et de ses grandes formations
- ↘ Les espaces agricoles
- ↘ Les boisements
- ↘ Le bocage
- ↘ Les arbres
- ↘ Les zones humides
- ↘ Les plans d'eau
- ↘ Les principales évolutions de 1950 à nos jours

Sommaire :

→ L'occupation du socle physique (suite)

- ↘ Les espaces naturels inventoriés
- ↘ Les espaces naturels inventoriés - L'étang de Carcraon (ZNIEFF de type I)
- ↘ Les sites Natura 2000
- ↘ Les Espaces Naturels Sensibles
- ↘ L'analyse du PLU en vigueur

→ Les paysages perçus

- ↘ Les unités paysagères supracommunales
- ↘ Les dynamiques visuelles communales
- ↘ La RD178 - un axe routier de passage
- ↘ La RD37 à l'Est du bourg chevauchant la formation géologique de la Cornée
- ↘ La découverte de la vallée de la Quincampoix par la RD108 et la RD37
- ↘ La découverte du bourg
- ↘ L'étang de Carcraon
- ↘ Les unités paysagères communales

→ La Trame Verte et Bleue

- ↘ Définition
- ↘ Le Schéma Régionale de Cohérence Ecologique (SRCE) de Bretagne
- ↘ La Trame Verte et Bleue de Domalain

Cadrage général

Localisation et inscription de la commune dans les bassins de vie et l'intercommunalité / profil communal



Cadrage général

↳ Localisation de la commune selon ses appartenances administratives

Concernant la commune et son appartenance aux territoires :

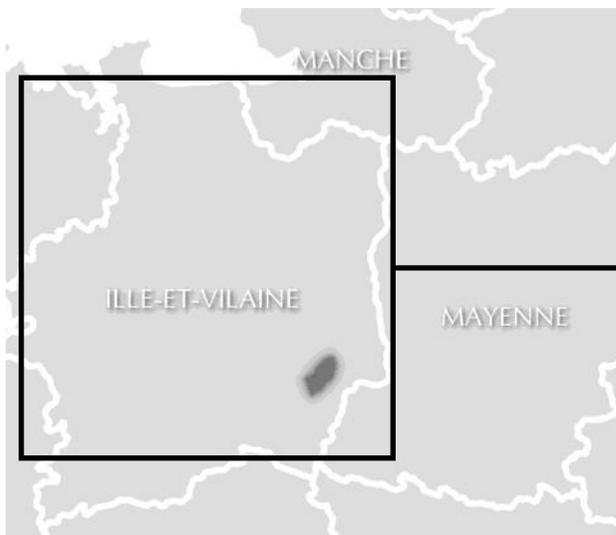
- Région : Bretagne



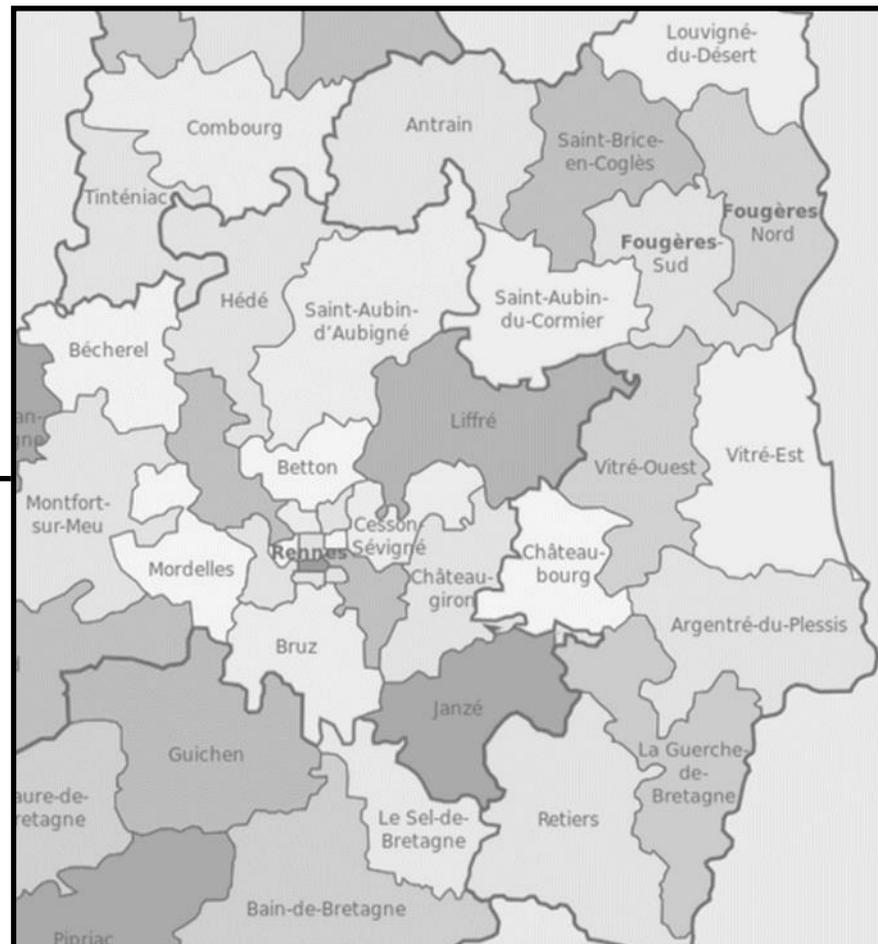
- Département : Ille et Vilaine



- Canton : La Guerche de Bretagne



Localisation départementale



Localisation cantonale

Cadrage général

↳ Localisation de la commune selon ses appartenances administratives

Concernant la commune et son appartenance aux divers bassins de vie :

- Communauté d'agglomération : Vitré Communauté



La commune de Domalain est rattachée au bassin de vie de Vitré Communauté. Cette communauté d'agglomération regroupe 46 communes. Elle regroupe 77 581 habitants, dont plus d'un cinquième concentré dans la ville de Vitré.

Historique :

- * 1er janvier 2002 : création de Vitré Communauté, communauté d'agglomération par fusion des deux communautés de communes : la communauté de communes du bocage vitréen et de la communauté de communes du pays de Châteaubourg, conformément à la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 dite « loi Chevènement » qui prévoit que cette zone doit être d'un seul tenant avec une ville centre de plus de 15 000 habitants, exception faite des chefs-lieux de département, et ayant une population de plus de 50 000 habitants
- * 1er janvier 2010 : la commune d'Ossé quitte Vitré Communauté pour rejoindre la communauté de communes du pays de Châteauaigron.
- * 1er janvier 2014 : les communes issues de la communauté de communes du pays guerchais (Availles-sur-Seiche, Drouges, La Guerche-de-Bretagne, Moulins, Moussé, Moutiers, La Selle-Guerchaise et Visseiche) ainsi que les communes de Bais et de Rannée intègrent Vitré Communauté.



Cadrage général

↳ Inscription de la commune dans son périmètre administratif

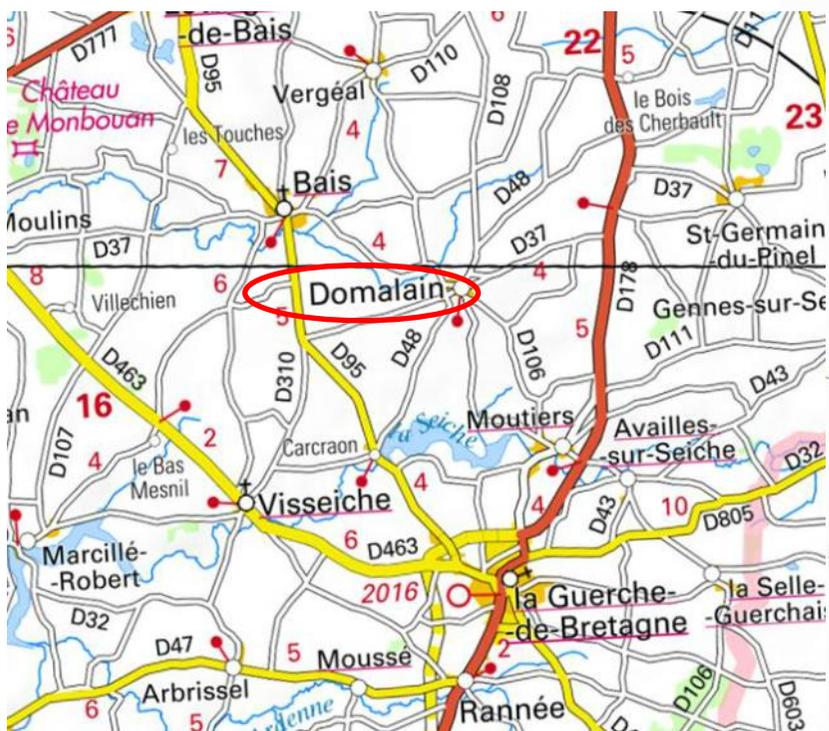
Superficie : 33,54 km²

Population : 1 964 hab (2013)

Gentilée : domalinois

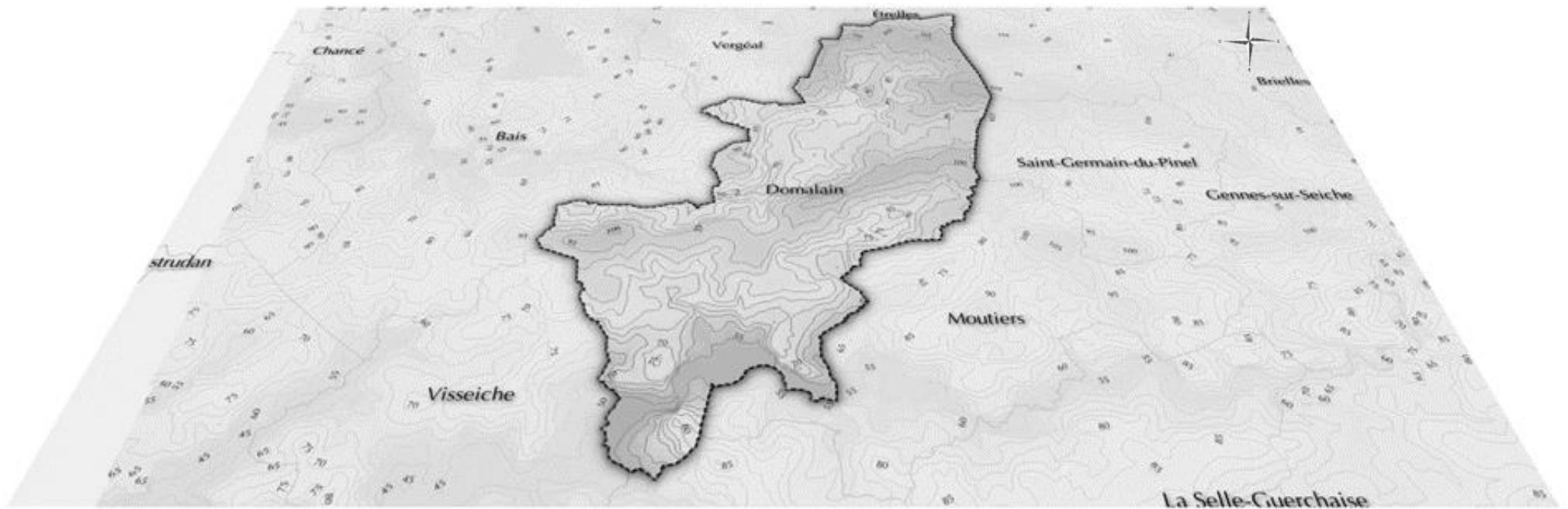
Densité : 59 hab/km²

Communes limitrophes : Vergéal, Etelles, Argentrés du Plessis, Saint Germain du Pinel, Moutiers, La Guerche de Bretagne, Visseiche et Bais



Le socle physique communal

*Comprendre le socle de la commune,
support de l'occupation du territoire et des paysages perçus.*



Le socle physique communal

↳ Le socle géologique

Un territoire scindé par la Cornée

Cette fine bande géologique vient s'insérer au centre du territoire selon un axe Nord/Est - Sud/Ouest. La cornée est une roche métamorphique dure, difficilement érodable. Elle laisse donc souvent une empreinte forte sur les paysages.

Des versants formés d'Altérites...

De part et d'autre de cette Cornée, les Altérites viennent former, pour partie, les versants qui alimenteront les différents réseaux hydrographiques. Les processus d'érosion de ces roches sont plus avancés que la roche précédente.

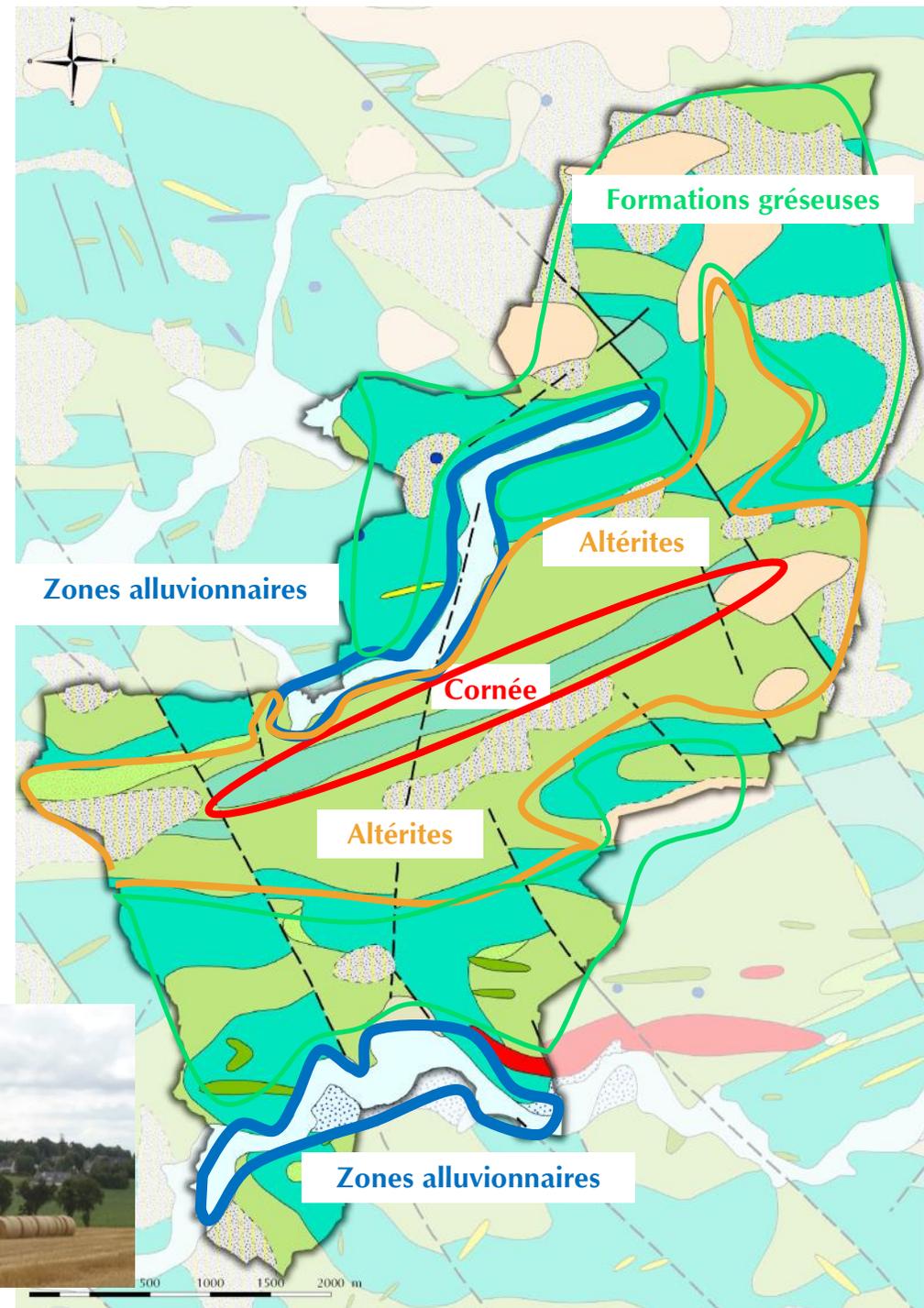
... qui alternent avec des formations gréseuses

On retrouve les formations gréseuses sur les parties les plus hautes du territoire et sur les parties amont des bassins versants. Plus dures que les altérites, ces formations viennent redynamiser les ondulations du territoire.

NB : Quelques plateaux de limons viennent également ponctuer l'Est du territoire.

Des zones alluvionnaires

Ces formations constituent le socle des fonds de vallées. On devine au Centre/Ouest les prémices de la Quincampoix. De manière plus élargie, ces alluvions sont également implantés au Sud du territoire révélant ainsi la vallée de la Seiche.



Le socle physique communal

↳ Le socle géologique

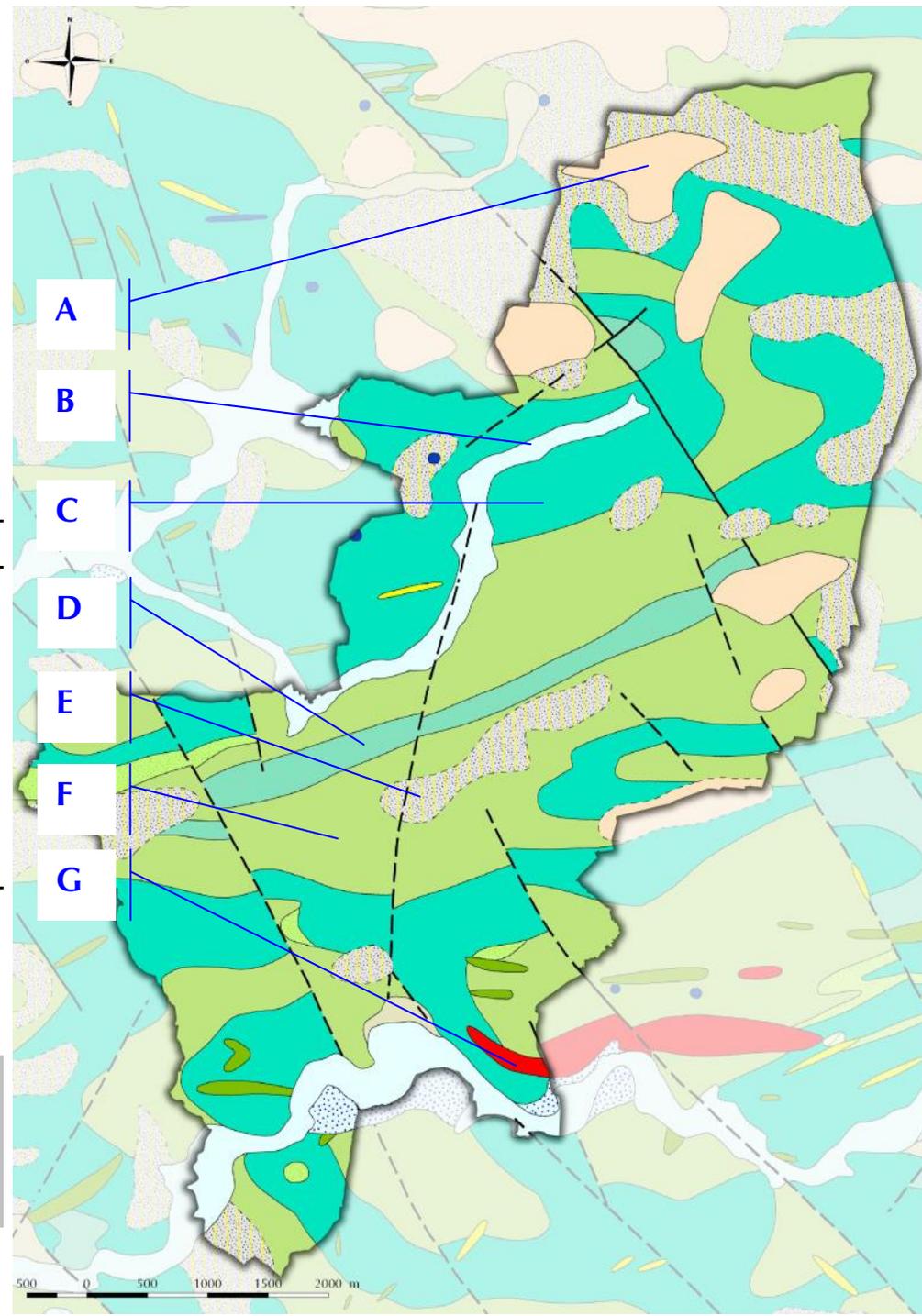
Au final, un territoire géologique en mosaïque caractérisé par un socle dur en son centre

De part et d'autre de la Cornée (sur laquelle repose pour partie le bourg de Domalain), l'entremêlement des formations géologiques est complexe et alterne entre des formations rocheuses plus ou moins érodées. D'assez larges formations alluviales viennent perturber cette mosaïque laissant entrevoir les différents fonds de vallées du territoire de Domalain.

Repère	Typologie
A	Limons des plateaux
B	Alluvions récentes holocènes
C	Siltites à lamines et niveaux gréseux
D	CornéGrauwackes feldspathiques à éléments lithiques
E	Altérites argilo-sableuses anté-pliocènes
F	Argilites-siltites et wackes tendres
G	Roches volcaniques et filoniennes

Risques associés au socle géologique

Le territoire de Domalain n'est soumis à aucun risque minier et est classé en zone de sismicité de classe 2 (risque faible).



Le socle physique communal

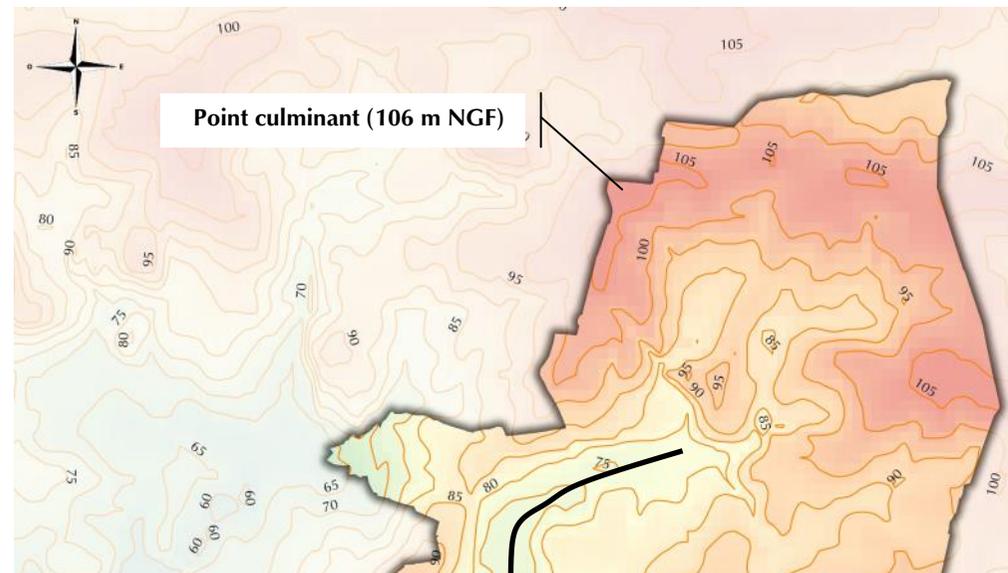
↳ La topographie

Un territoire présentant des ondulations tortueuses, dynamiques mais effacées

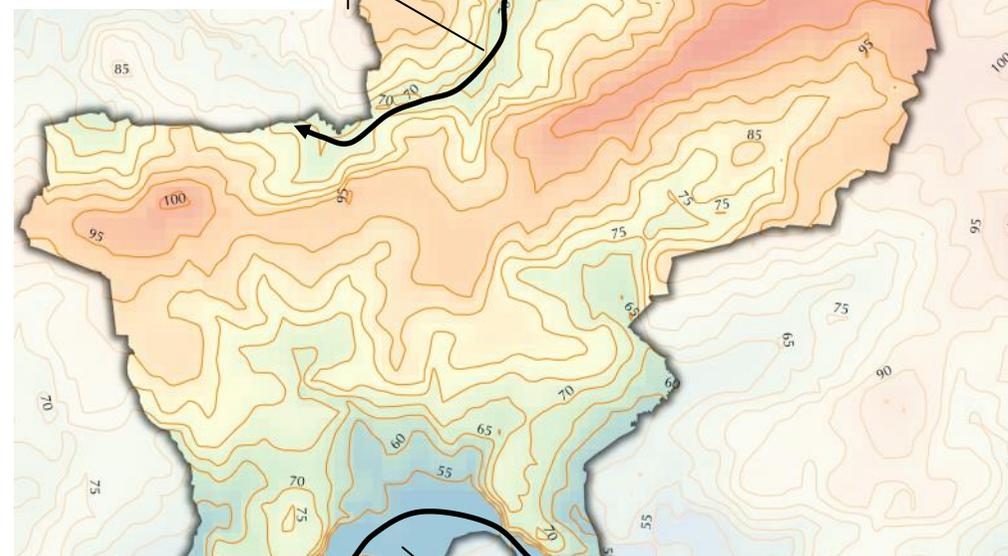
Le territoire de Domalain présente une topographie relativement douce avec des altitudes variant entre 106 et 50 m NGF. Cependant la majorité de la commune repose sur des altitudes qui oscillent entre 75 et 95 m NGF créant ainsi de nombreuses ondulations de faibles amplitudes.

Ces ondulations se dessinent au gré des débuts de rus qui viennent alimenter les ruisseaux et rivières de Domalain.

Comme nous le présenterons dans les planches suivantes, Domalain repose sur de nombreuses têtes de bassin versant qui viennent se drainer *in fine* au sein de la rivière de la Seiche.



Vallée du ruisseau de Pouez



Point bas (50 m NGF)

Vallée de la Seiche



Le socle physique communal

↳ La topographie

Un enchevêtrement de micro-plateaux

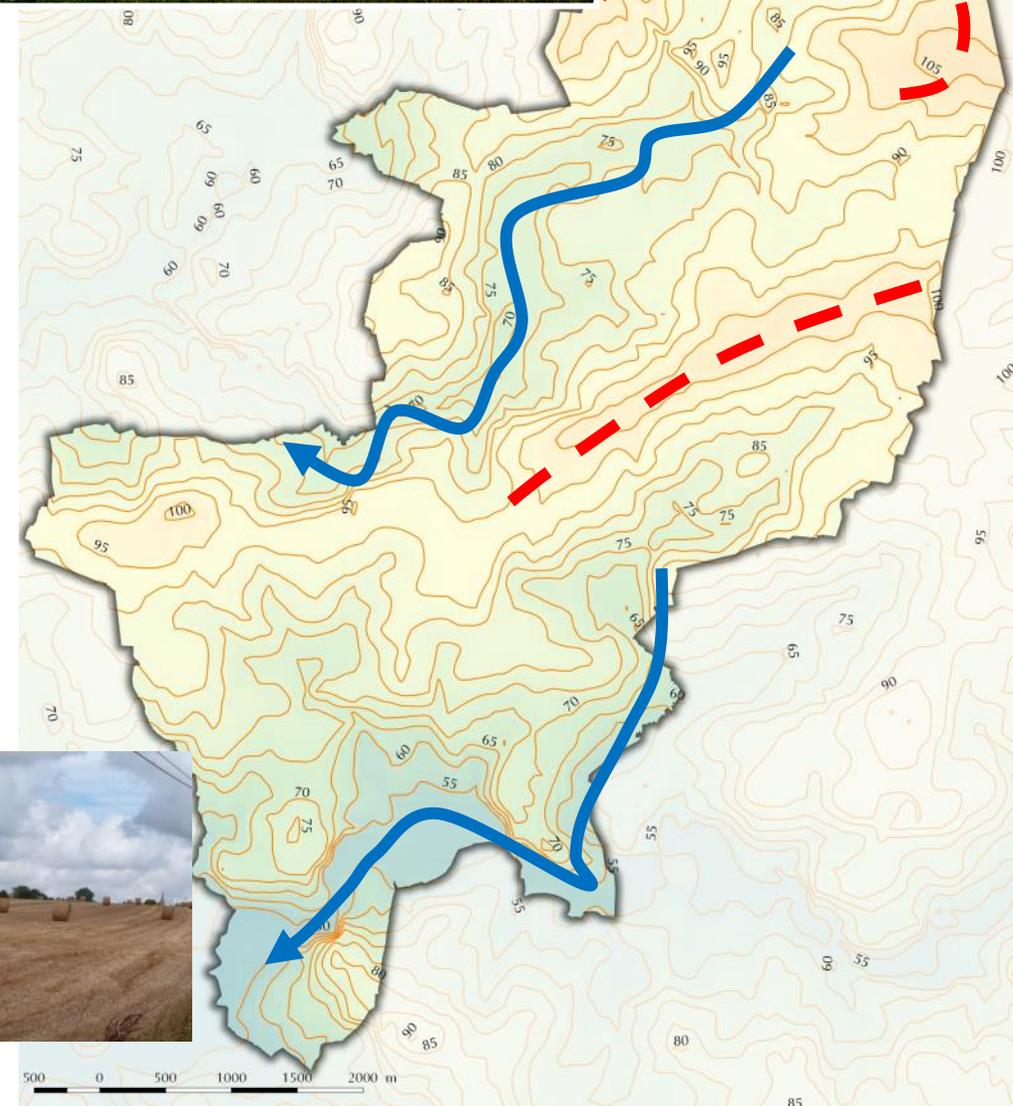
Malgré les faibles amplitudes altimétriques, la topographie communale est très dynamique localement tout en restant souple. Elle propose de nombreux changements de directions. Les perceptions lointaines sont souvent furtives. L'enchevêtrement de micro-plateaux participe à la composition de mosaïque du paysage.

Des fonds de vallées amples, effacés et tortueuses

En approfondissant les caractéristiques topographiques communales, on découvre plusieurs ensembles de vallées plus ou moins amples, larges et ouvertes. Ces ensembles participent activement à la formation des paysages communaux et à leur enrichissement. Cependant, en tête de bassin versant généralement, les lignes de crêtes et les talwegs changent constamment de directions. Ces particularités renforcent la dynamique générale du relief (souple et effacée) mais rend difficile le repérage spatiale pour l'observateur.

Un territoire organisé autour de deux vallées

Situé en tête de bassin versant, le territoire de Domalain est à l'origine de nombreux ruisseaux qui viennent *in fine* drainer la rivière de la Seiche. Cependant, les confluences avec la Seiche n'ont pas toutes lieux au sein du territoire de Domalain. Ainsi, deux bassins versants sont clairement identifiables : La Seiche et la Quincampoix (ou ruisseau de Pouez). La ligne de partage des eaux clairement distinguable est formée par le filon de Cornée identifiée précédemment sur lequel repose pour partie le bourg de Domalain.



Le socle physique communal

↳ L'hydrographie

La Seiche, la Quincampoix (ou ruisseau de Pouez) sont des rivières déterminantes dans l'appartenance du territoire aux divers bassins hydrographiques.

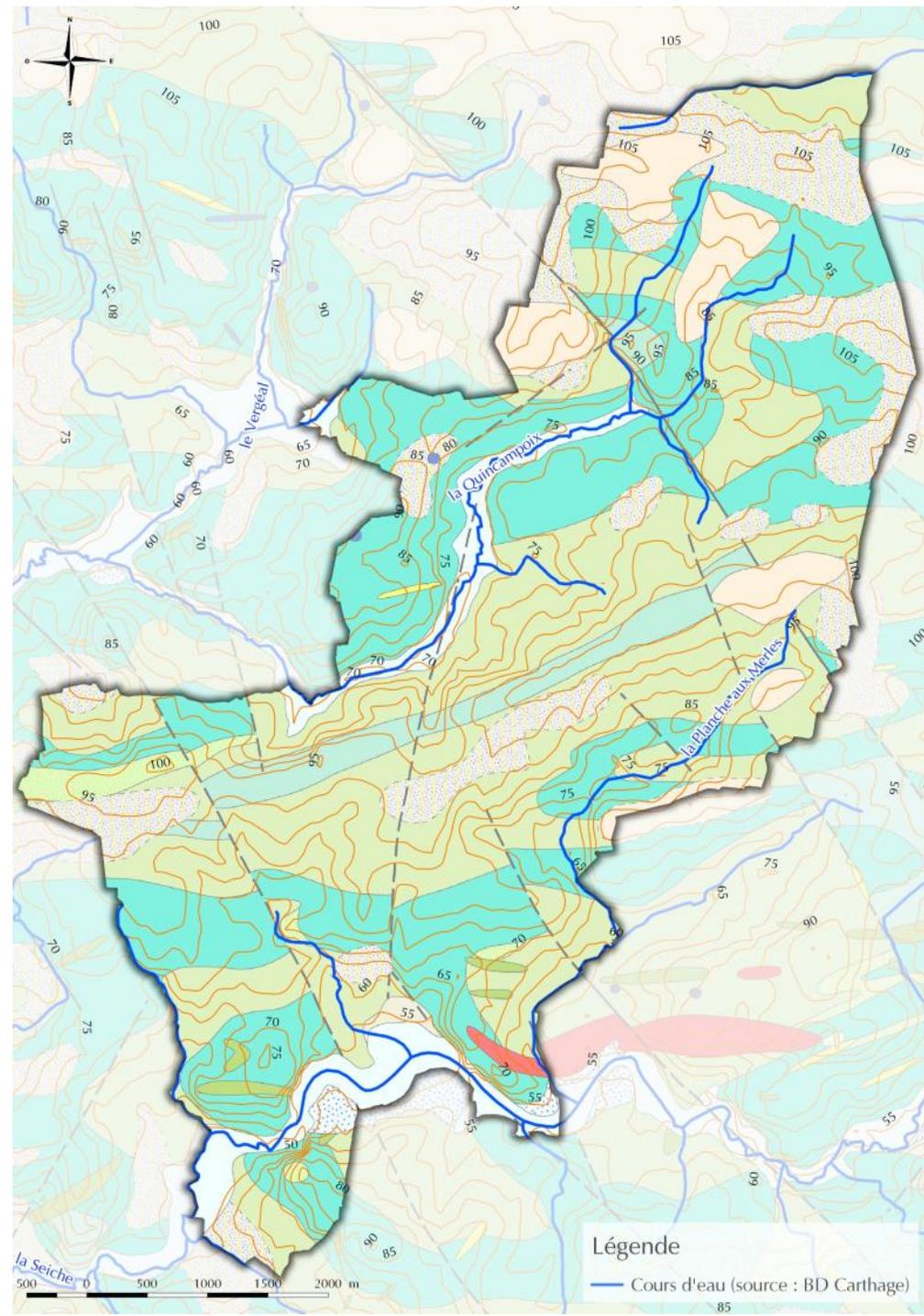
La commune est ainsi comprise dans sa quasi-globalité dans le bassin versant de la Seiche. A une échelle géographique supérieure, la commune fait partie de l'ensemble des bassins hydrographiques dénommé Loire-Bretagne et fait également partie à une échelle inférieure du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche (**SIBV Seiche**).

Le SIBV Seiche

Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux, d'entretenir et de restaurer l'ensemble des cours d'eau du bassin.

46 communes ont décidé de se regrouper pour mener une politique cohérente de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Les actions du Syndicat doivent répondre aux objectifs définis par la Directive Cadre Européenne sur l'eau de 2000 et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006.



Le socle physique communal

↳ L'hydrographie

Le SAGE Vilaine

Le SAGE Vilaine permet d'intégrer des enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques dans les politiques locales d'aménagement du territoire du bassin-versant. Il a pour objectifs transversaux d'améliorer la qualité des milieux aquatiques, faire le lien entre la politique de l'eau et l'aménagement du territoire, faire participer les parties prenantes, organiser/clarifier la maîtrise d'ouvrage publique, et faire appliquer la réglementation en vigueur. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 a modifié le contenu des SAGE qui comportent dorénavant plusieurs documents.

Les documents constitutifs du SAGE :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui définit notamment les principaux enjeux de la gestion de l'eau dans le bassin de la Vilaine, les objectifs généraux du SAGE, l'identification des moyens prioritaires permettant de les atteindre ainsi que les moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du schéma et au suivi de celui-ci.

Les 210 dispositions et 45 orientations de gestion du SAGE Vilaine révisé sont regroupées au sein de 14 chapitres se répartissant sur quatre grandes thématiques.

- le règlement : il définit des règles précises édictées par la Commission Locale de l'Eau, permettant d'assurer l'atteinte des objectifs identifiés comme prioritaires dans le PAGD et nécessitant l'instauration de règles supplémentaires pour atteindre le bon état des masses d'eau. Il renforce certaines des dispositions.

Le règlement du SAGE Vilaine édicte ainsi 7 articles :



SAGE Vilaine (source : SIBVVA)

Protéger les zones humides de la destruction	Interdire l'accès direct du bétail au cours d'eau	Interdire le carénage sur la grève et les cales de mise à l'eau non équipées
Interdire les rejets dans les milieux aquatiques des effluents souillés des chantiers navals et des ports	Interdire le remplissage des plans d'eau en période d'étiage	Mettre en conformité les prélèvements
Création de nouveaux plans d'eau de loisir		

Le socle physique

↳ L'hydrographie

Il existe pour ces bassins versants des documents supra communaux visant la protection de la qualité et de la quantité des eaux. Il s'agit du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Vilaine.

Le SDAGE Loire-Bretagne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne est l'outil principal de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, transposée en droit français par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004.

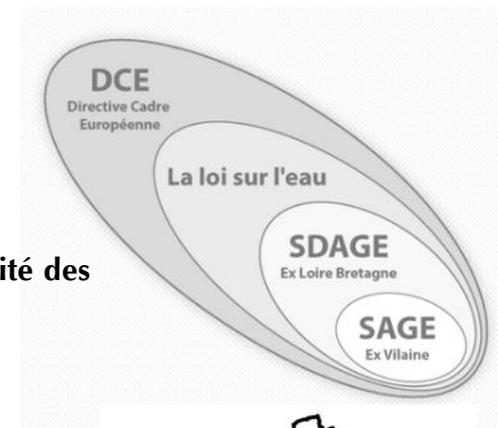
La DCE affiche une grande ambition environnementale en fixant pour objectif emblématique le bon état des eaux à l'horizon 2015.

Pour répondre à cette exigence, le SDAGE Loire Bretagne approuvé en 1996 a été révisé. Sa nouvelle version a été adoptée en novembre 2009 et définit, à l'échelle du district hydrographique, un objectif d'atteinte du bon état écologique en 2015 de 61% pour les eaux superficielles.

Les objectifs du SDAGE Loire Bretagne visent à une bonne gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau ainsi qu'à la préservation des habitats et des milieux aquatiques.

Le SDAGE Loire Bretagne décline orientations et dispositions en 15 chapitres, tous représentant un enjeu crucial pour l'atteinte du bon état :

Repenser l'aménagement des cours d'eau	Réduire la pollution par les nitrates	Réduire la pollution organique	Maîtriser la pollution par les pesticides	Maîtriser la pollution par les substances dangereuses
Protéger la santé en protégeant l'environnement	Maîtriser les prélèvements d'eau	Préserver les zones humides et la biodiversité	Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs	Préserver le littoral
Préserver les têtes de bassins	Réduire le risque inondation par les cours d'eau	Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques	Mettre en place des outils réglementaires et financiers, informer, sensibiliser et favorise les échanges	Informer, sensibiliser et favorise les échanges



Carte périmétrale du SDAGE Loire-Bretagne en vert (source : DREAL Centre)

NB : La prise en compte des objectifs de préservation émis par le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Vilaine, oblige la commune à dresser un état des lieux de son patrimoine naturel.

L'inventaire permet la connaissance fine et précise des milieux d'un territoire donné. Cet inventaire concerne les cours d'eau, les plans d'eau et les mares, les zones humides et les écosystèmes aquatiques. La commune a déjà bénéficié d'une démarche d'inventaire au niveau des cours d'eau et des zones humides. Cependant, pour être en cohérence avec la réglementation actuelle, une actualisation de l'inventaire zones humides est en cours. Ce point sera détaillé ultérieurement dans le rapport de présentation.

Le socle physique communal

↳ L'hydrographie

Eau

La commune de Domalain est rattachée au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT). Au 1er janvier 2015, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT) assure la gestion et la desserte en eau potable des collectivités suivantes :

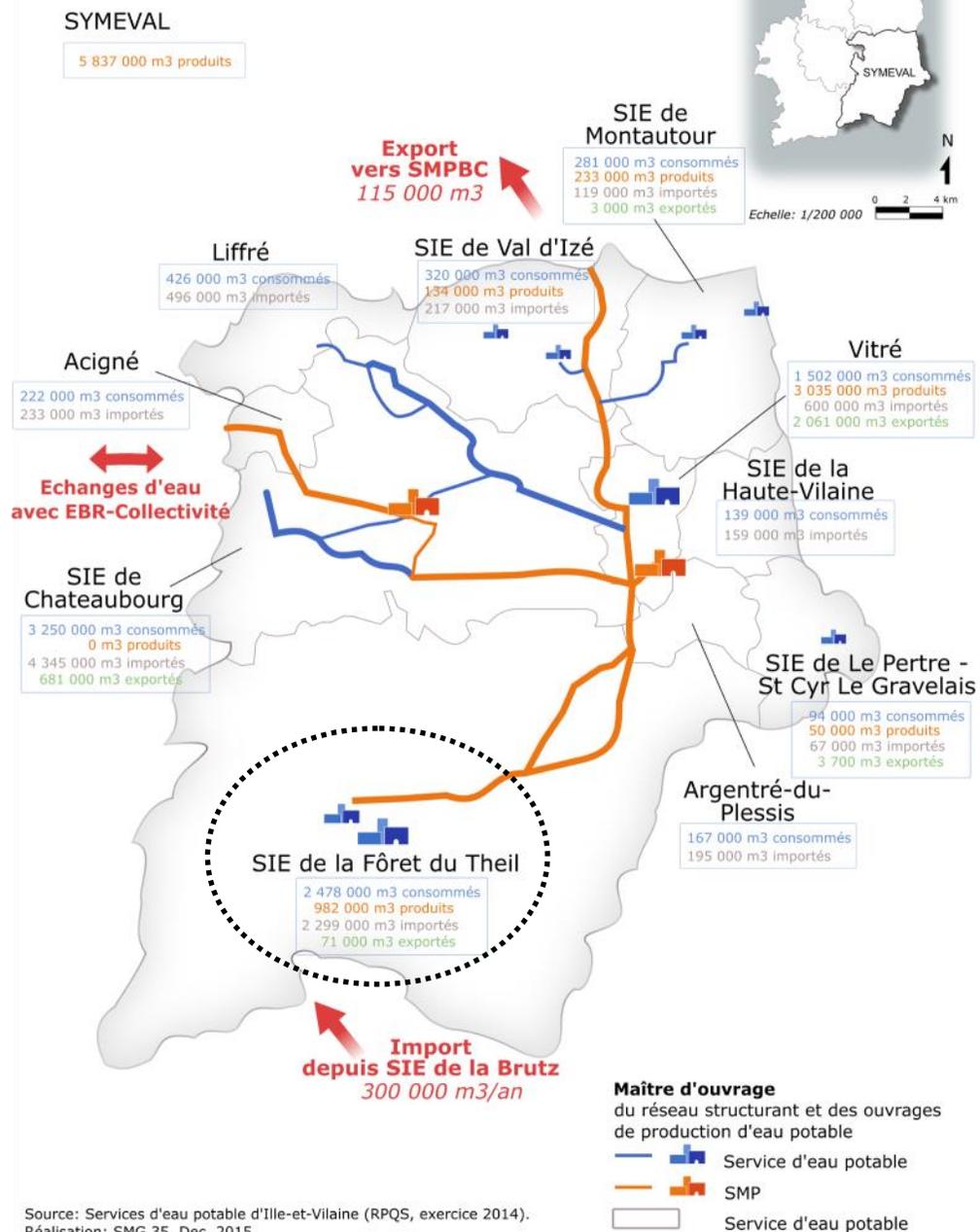
AMANLIS, ARBRISSEL, AVAILLES-SUR-SEICHE, BAIS, BOISTRUDAN, LA BOSSE-DE-BRETAGNE, BRIE, BRIELLES, CHELUN, COEMES, LA COUYERE, DOMALAIN, DROUGES, EANCE, ERCE-EN-LAMEE, ESSE, FORGES-LA-FORET, GENNES-SUR-SEICHE, LA GUERCHE DE BRETAGNE, JANZE, LALLEU, MARCILLE-ROBERT, MARTIGNE-FERCHAUD, MOULINS, MOUSSE, MOUTIERS, PIRE-SUR-SEICHE, RANNEE, RETIERS, SAINTE-COLOMBE, SAINT-GERMAIN-DU-PINEL, SAINT-SULPICE-DES-LANDES, SAULNIERES, LE SEL-DE-BRETAGNE, LA SELLE-GUERCHISE, TEILLAY, LE THEIL-DE-BRETAGNE, THOURIE, TRESBOEUF, VERGEAL, VISSEICHE.

Ces 41 collectivités sont représentées par 47 délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes.

En 2014, le SIEFT compte 24 541 abonnés pour une population de plus de 50 000 habitants et une consommation de 2 549 000 m³ par an.

Le SIEFT a confié à l'entreprise Véolia Eau l'exploitation de son réseau d'eau potable ainsi que la gestion des abonnés au service d'eau. Cependant tous les investissements, tels que : construction de réservoir et renouvellement de conduite, restent à la charge du SIEFT. Ainsi, chaque année, le SIEFT consacre plus de 2 millions d'euros HT pour le renouvellement de conduites d'eau.

Alimentation en eau potable du SYMEVAL



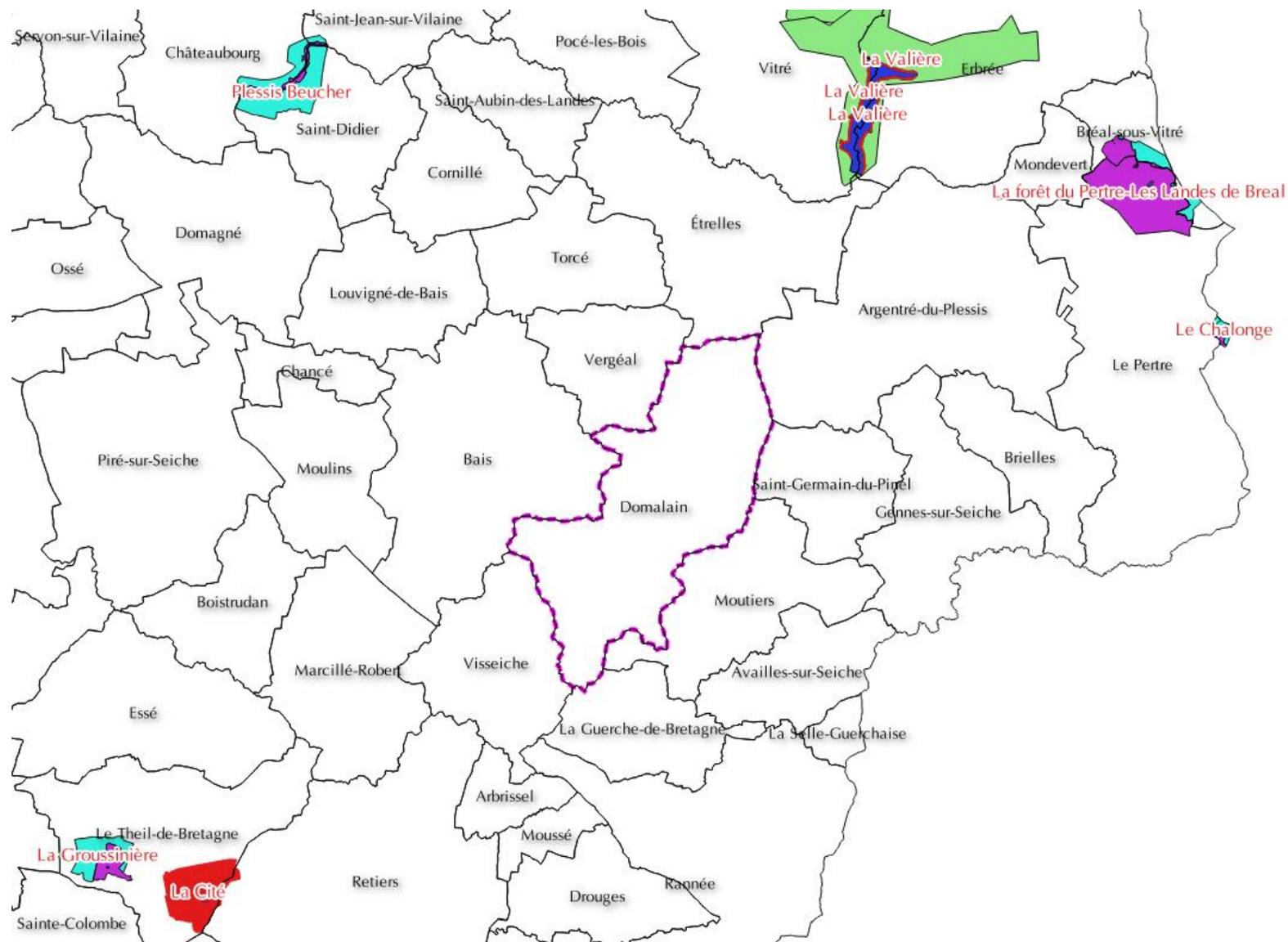
Le socle physique communal

↳ L'hydrographie

Les périmètres de captage

Aucun périmètre de captage ne chevauche le territoire de Domalain.

A COMPLETER AVEC LE PORTER A CONNAISSANCE



Le socle physique communal

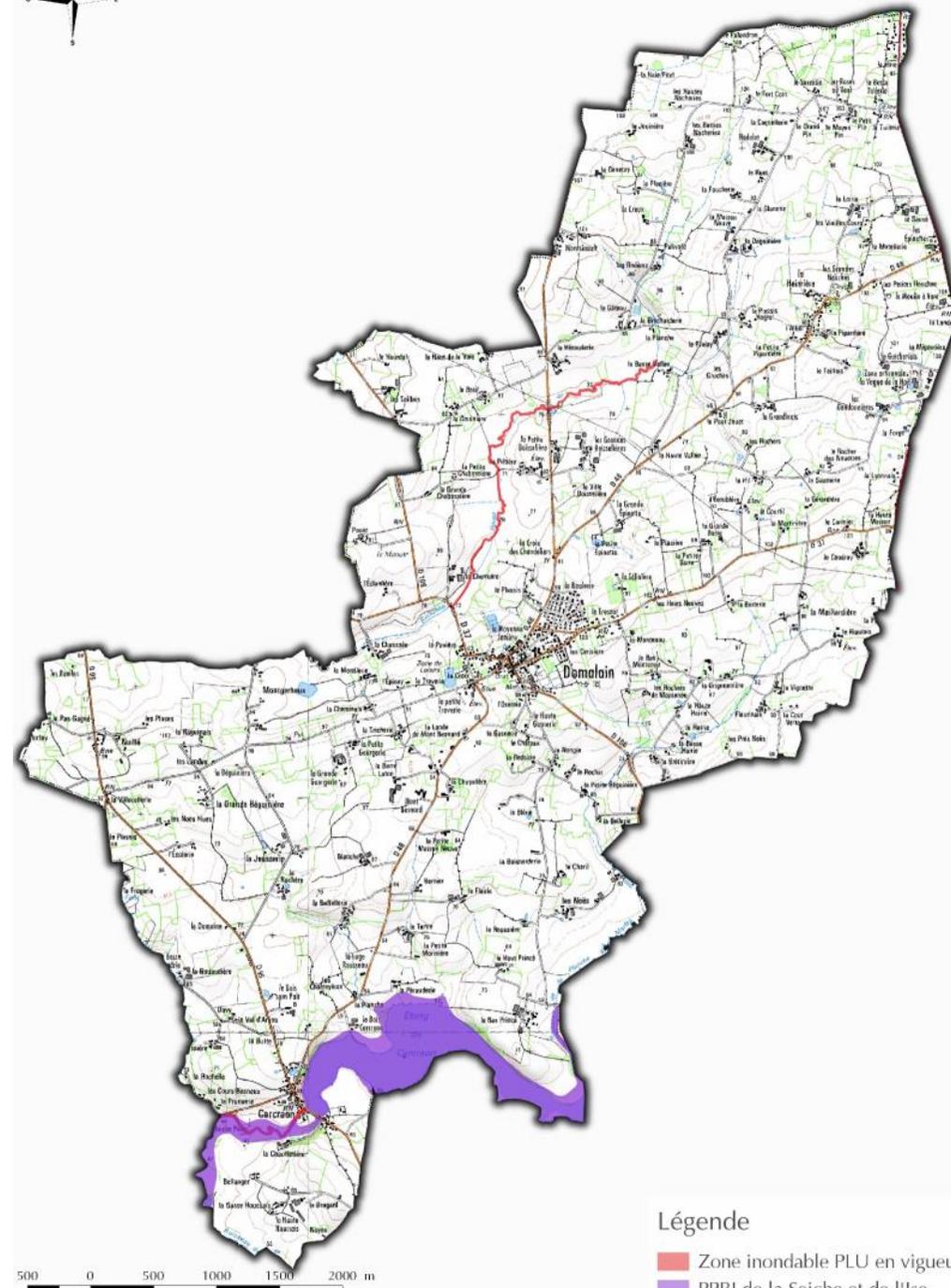
↳ L'hydrographie

Le PLU en vigueur localise deux vallées qui présentent un risque inondation (en rouge ci-contre) :

- La vallée de la Quincampoix ;
- La vallée de la Seiche.

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Seiche et de l'Ise sera également pris en compte dans le cadre de la révision de votre PLU (en violet ci-contre).

A COMPLETER AVEC LE PORTER A CONNAISSANCE



Légende

- Zone inondable PLU en vigueur
- PPRI de la Seiche et de l'Ise

Le socle physique communal

↳ L'hydrographie

Assainissement collectif

Le traitement des eaux usées reliées au réseau collectif de la commune est assurée par la station de Domalain. La capacité nominale de cette station est 1 300 Equivalents Habitant (EH). En fonctionnement normal, la charge maximale en entrée est de 640 EH (chiffre de 2014), **soit 49 % de sa capacité nominale**. Le point de rejet des eaux traitées s'effectuent sur le ruisseau de Pouez (affluent de La Quincampoix).



Assainissement non-collectif

L'assainissement non collectif concerne l'ensemble des habitations isolées et/ou des zones de hameaux. Le traitement des effluents est réalisé au niveau de chaque parcelle.

Ces données seront actualisées avec le SPANC.

DOMALAIN

Description de la station

Nom de la station : DOMALAIN ([Zoom sur la station](#))
Code de la station : 0435097S0003
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : BRETAGNE
Département : 35
Date de mise en service : 17/11/2010
Service instructeur : DDTM 35
Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE DOMALAIN
Exploitant : VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX
Commune d'implantation : DOMALAIN
Capacité nominale : 1300 EH
Débit de référence : 278 m3/j
Autosurveillance validée : non validé
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement approprié
+ Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 040000135097
Nom de l'agglomération : DOMALAIN-1
Commune principale : DOMALAIN
Tranche d'obligations : [200 ; 2 000 [EH
Taille de l'agglomération en 2014 : 640 EH
Somme des charges entrantes : 640 EH
Somme des capacités nominales : 1300 EH
+ Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2014

Charge maximale en entrée : 640 EH
Débit entrant moyen : 135 m3/j
Production de boues : 6 tMS/an

Destinations des boues en 2014 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2013

Chiffres clefs en 2012

Chiffres clefs en 2011

Source : MEDDE - ROSEAU - Octobre 2015

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : LOIRE-BRETAGNE
Type : Eau douce de surface
Nom :
Nom du bassin versant : LOIRE-BRETAGNE

Zone Sensible : La Vilaine
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)
[Consulter les zones sensibles](#)

[Voir le point de rejet \(Double-cliquer sur le point pour l'effacer\)](#)

Conformité équipement (31/12/2015 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2014

Conforme en équipement au 31/12/2014 : Oui
Conforme en performance en 2014 : Oui

Respect de la réglementation en 2013

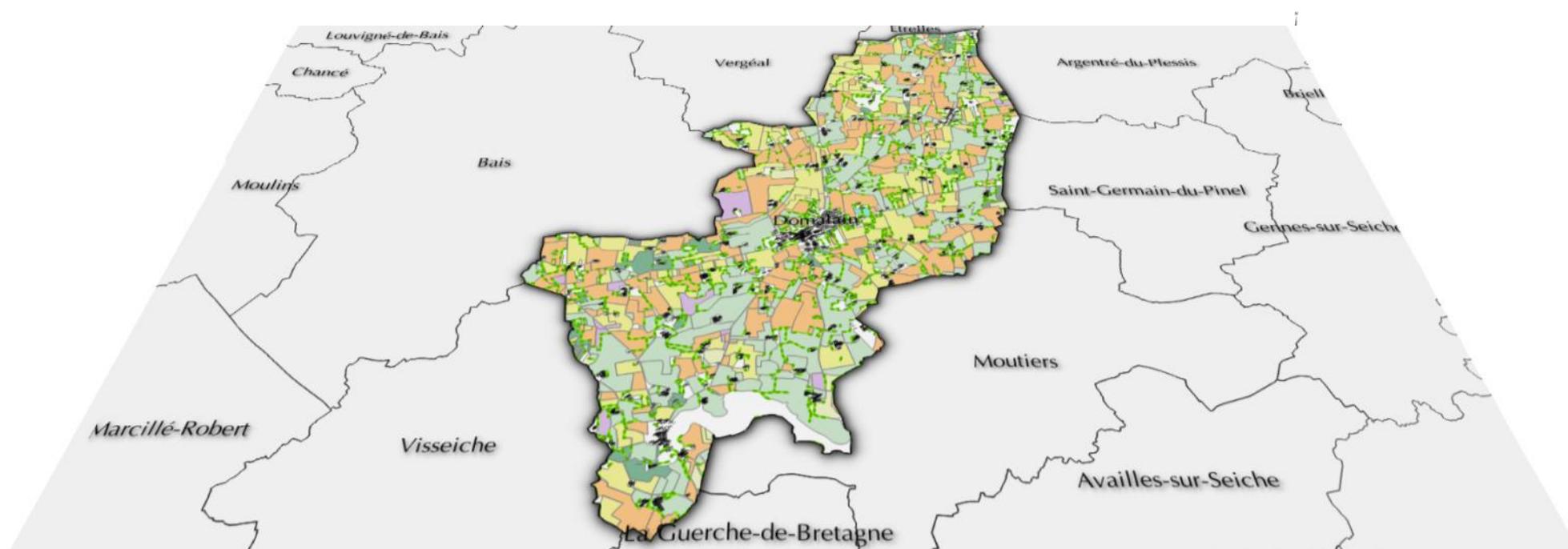
Respect de la réglementation en 2012

Respect de la réglementation en 2011

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

L'occupation du socle physique

Mettre en avant l'occupation du territoire par l'homme



L'occupation du socle physique

↳ Mise en évidence de la couverture végétale et de ses grandes formations

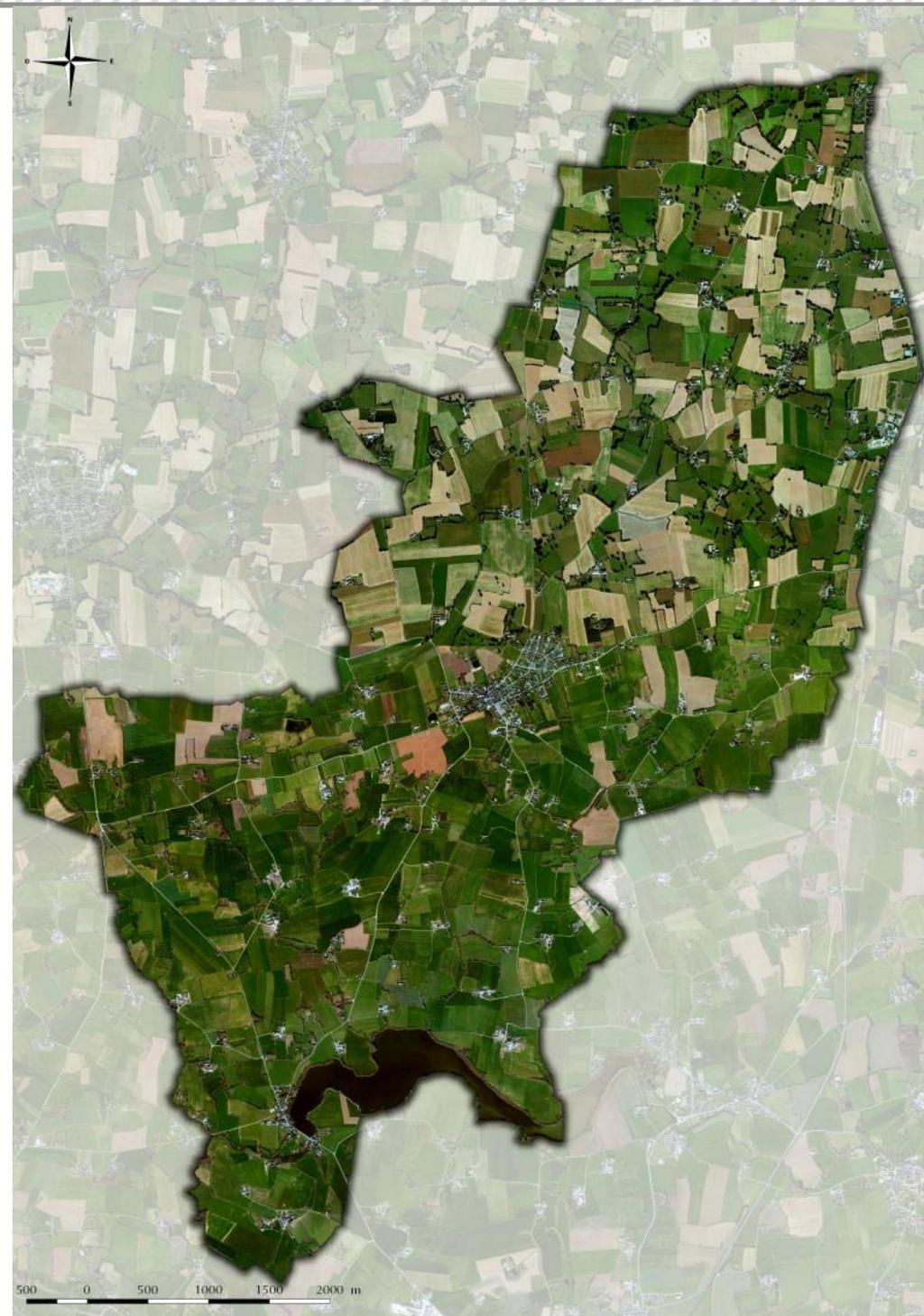
Un couvert végétal tout en mosaïque

La photo aérienne ci-contre met en évidence les formations végétales qui couvrent le territoire de Domalain.

NB : le cliché ci-contre est issu de deux campagnes aériennes. Les assolements et donc la perception de la couverture végétale diffèrent entre le Nord et le Sud du territoire.

La lecture de ces formations fait apparaître les constats identitaires suivants :

- **Une mosaïque agricole omniprésente, répartie sur l'ensemble du territoire formé de parcelles de superficies très hétérogènes et délimitées par un bocage de densité variable.**
- **Une ripisylve très éparse qui révèle assez peu le réseau hydrographique communal pourtant relativement dense (lecture difficile du ruisseau de Pouez, de la Planche aux Merles, de leurs différents affluents) ;**
- **Un maillage bocager bien visible mais fractionné, avec une densité qui s'affaiblit dans les fonds de vallée ;**
- **Une présence arborée élevée sur le territoire qui ne se présente pas sous l'aspect de massifs ou d'ilots mais plus sous la forme multiples groupes d'individus de quelques unités issus du maillage bocager dense d'autrefois.**



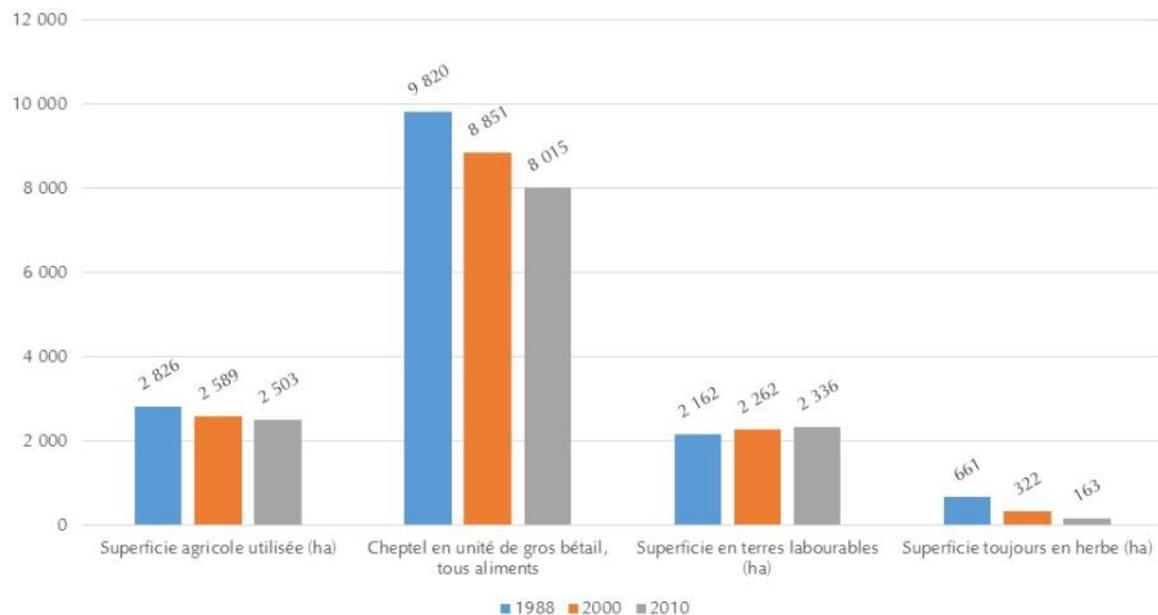
L'occupation du socle physique

↳ Les espaces agricoles

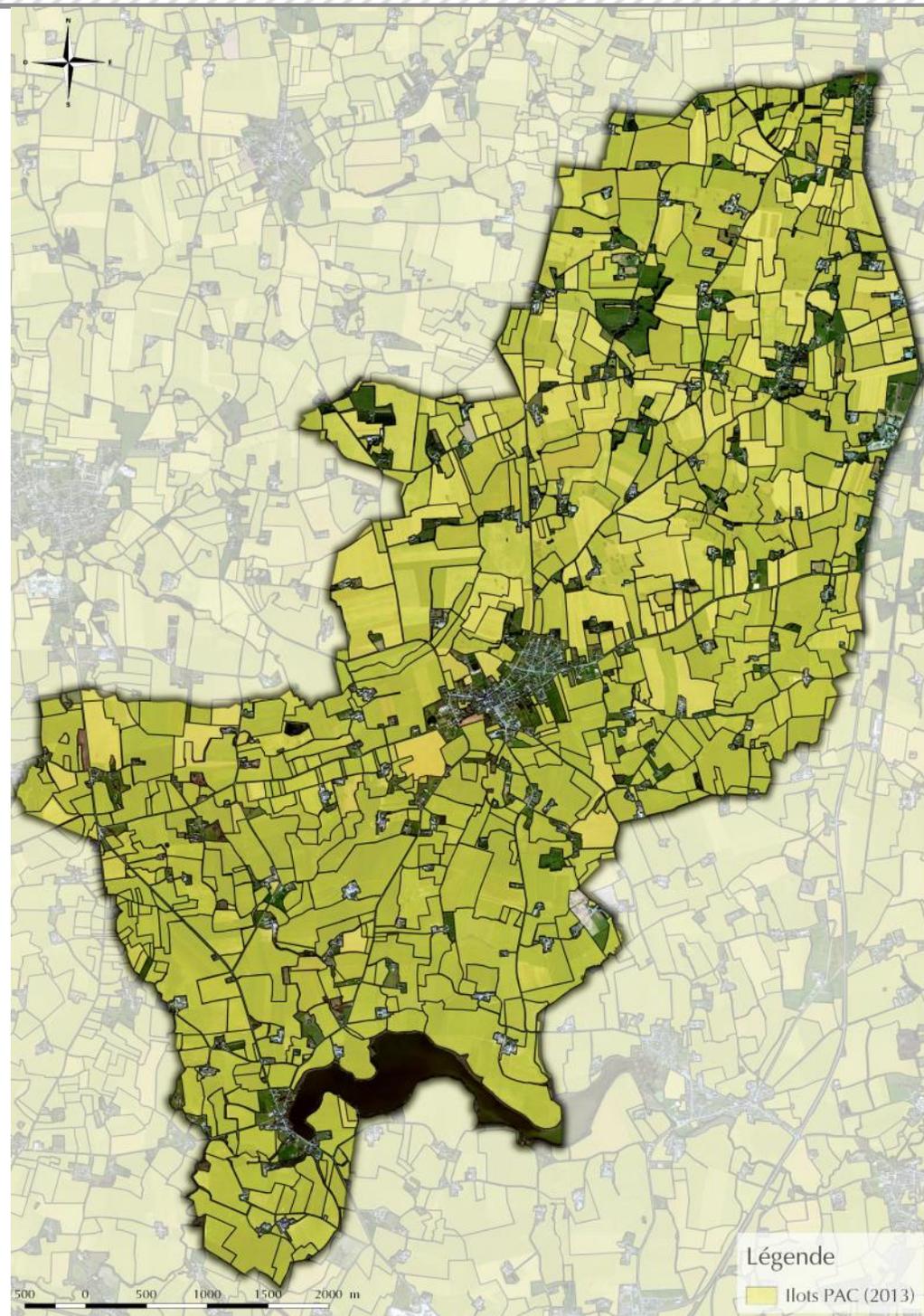
Une omniprésence de l'espace agricole

La Surface Agricole Utile (SAU) de Domalain représente près de 75 % du territoire. Depuis 1988, cette SAU est passée de 2 826 ha à 2 503 ha en 2010. Les assolements observés (type blé/maïs/prairie permanente ou temporaire) sont liés à l'orientation technico-économique de la commune : polyculture-élevage à dominante lait. Le nombre de siège d'exploitation a également diminué et suit la tendance départementale : 174 en 1988, 85 en 2000 et 71 en 2010.

Une attention particulière sera portée sur ces espaces en périphérie de la frange urbaine de Domalain. Il conviendra de mesurer précisément les impacts sur les sièges d'exploitations concernés en termes d'accès à leur parcellaire, d'assolement, de gestion des épandages (et donc de leurs bilans de fertilisation). **A COMPLETER AVEC LE DIAGNOSTIC DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**



Evolution de l'agriculture de domalain au travers de 4 indicateurs



L'occupation du socle physique

↳ Les espaces agricoles

Un assolement représentatif de l'orientation économique du territoire

L'assolement de Domalain est caractéristique des systèmes agricoles majoritairement rencontrés sur le territoire : polyculture-élevage. On retrouve ainsi une dominante de prairie temporaire, maïs grain/ensilage, blé tendre qui servant majoritairement à l'alimentation des troupeaux. Dans une plus faible proportion, des prairies permanentes sont disséminées au sein du territoire assurant une partie du pâturage hors de la période hivernale.

Un verger est déclaré à l'Ouest de Domalain en périphérie de la limite communale.

A COMPLETER AVEC LE DIAGNOSTIC DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE



Blé tendre



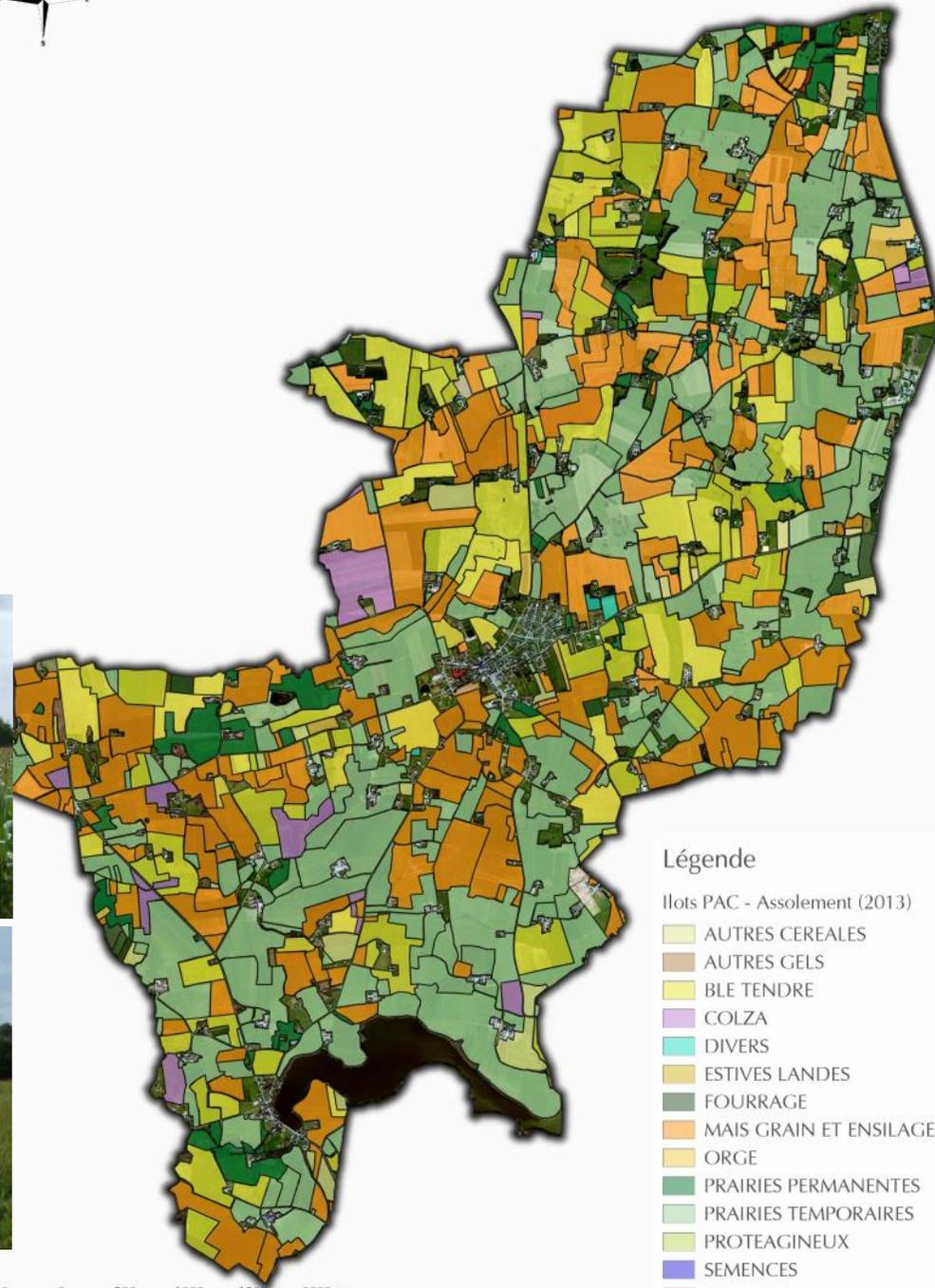
Maïs



Prairie temporaire



Prairie permanente



Légende

Ilots PAC - Assolement (2013)

- AUTRES CEREALES
- AUTRES GELS
- BLE TENDRE
- COLZA
- DIVERS
- ESTIVES LANDES
- FOURRAGE
- MAIS GRAIN ET ENSILAGE
- ORGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- PROTEAGINEUX
- SEMENCES
- VERGERS

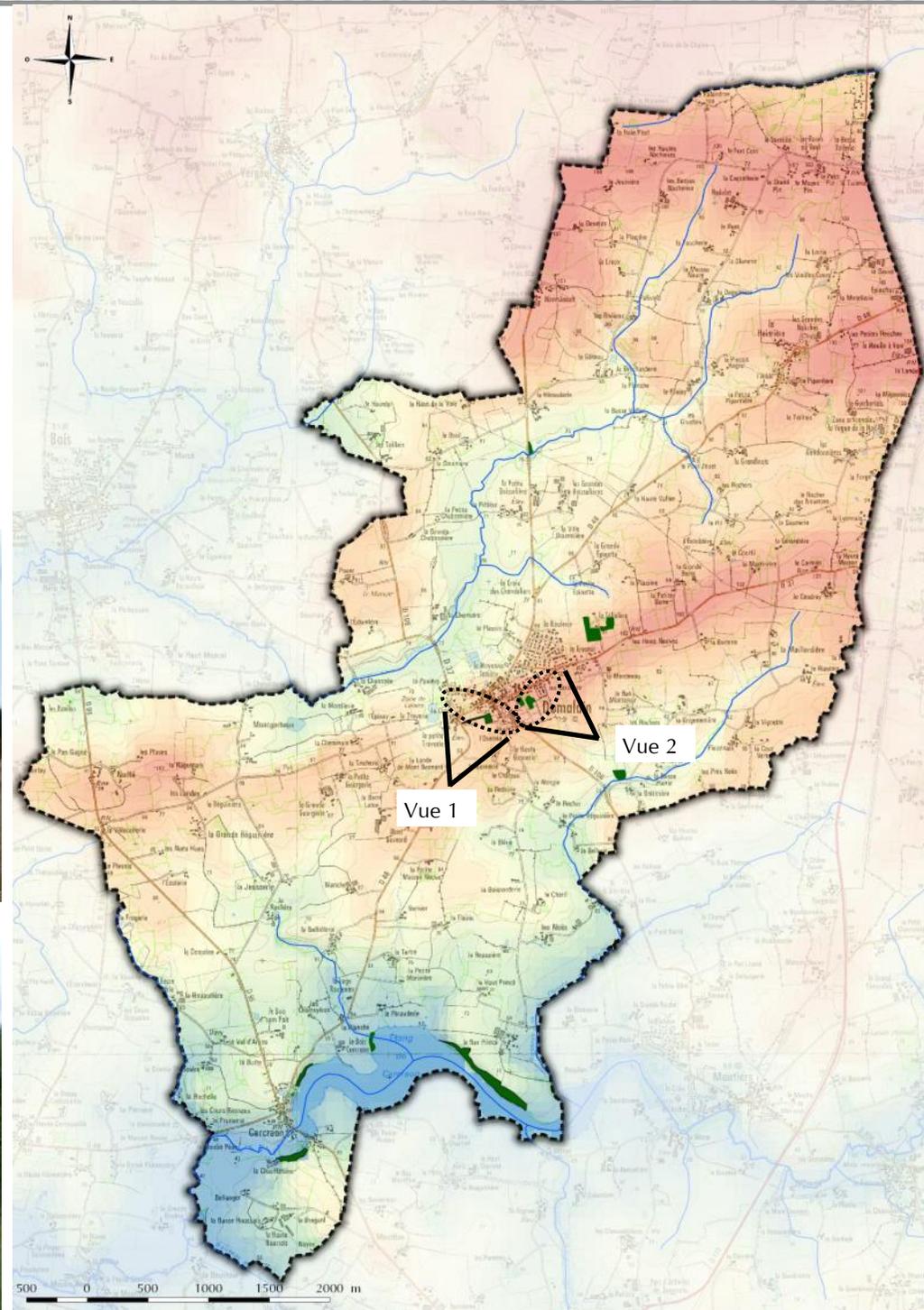
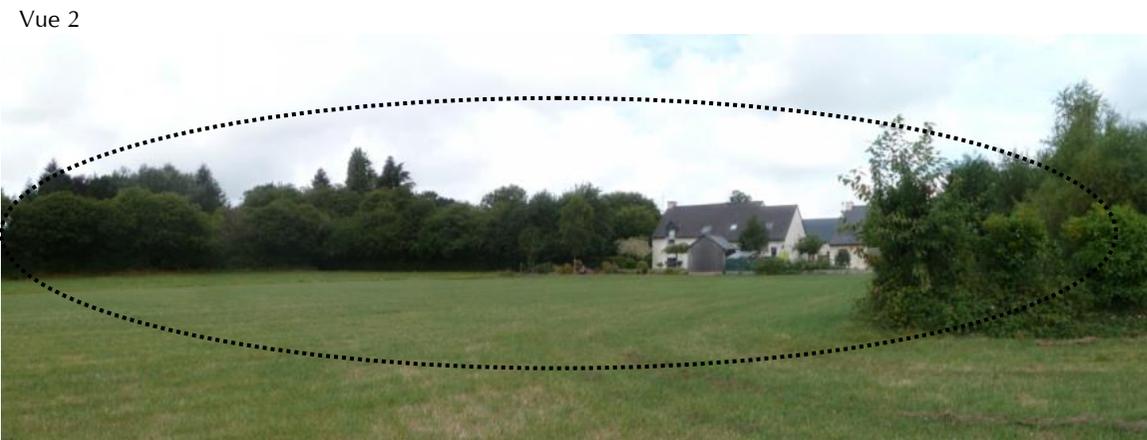
500 0 500 1000 1500 2000 m

L'occupation du socle physique

↳ Les boisements

Les boisements, une emprise minoritaire mais un rôle majeur dans la perception de la silhouette villageoise

Les massifs boisés sont très peu nombreux sur le territoire de Domalain et lorsqu'ils sont présents, leurs emprises sont faibles. Cependant, compte tenu du positionnement topographique du bourg de Domalain, leurs impacts sur la perception de la frange urbaine sont fondamentaux. Ces massifs boisés apportent une discrétion, une intégration de la silhouette villageoise dans son environnement. Parfois, seul le clocher, indique la présence du bourg presque effacé du paysage.



L'occupation du socle physique

↳ Les boisements

Les Espaces Boisés Classés (EBC)

Le classement en espace boisé classé interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation ou d'utilisation des sols de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

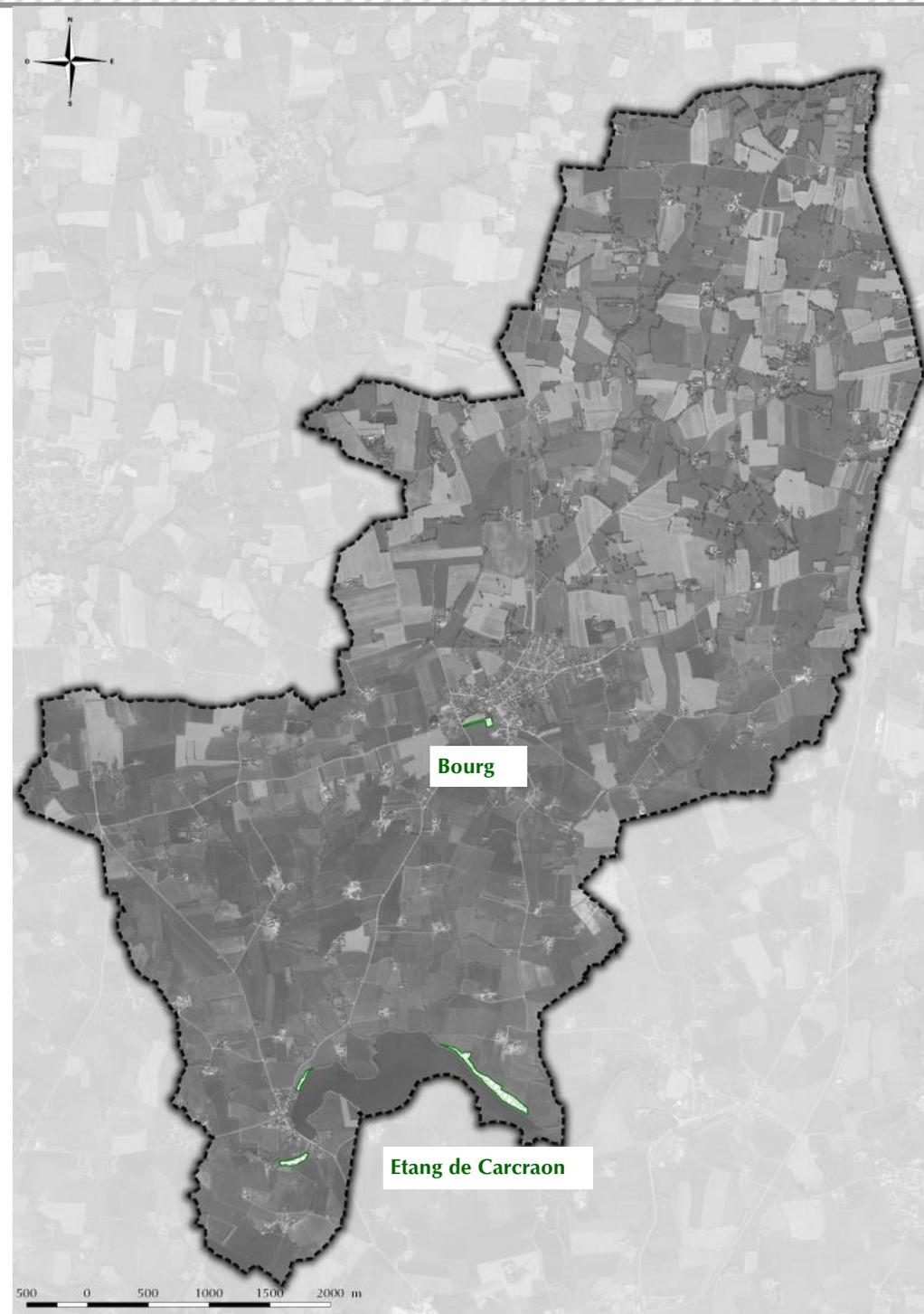
Le PLU actuellement en vigueur classe ainsi 4 ilots soit 6.46 ha. :

« Ont été classés en espaces boisés classés, les boisements, bois, bosquets de qualité et haies qui faisaient partie intégrante du paysage, et présentant des particularités ou concourant à la protection du milieu végétal.

Bien que le territoire présente peu de boisements, ceux-ci possèdent néanmoins un intérêt paysager certain. Afin de protéger ces éléments essentiels du paysage, ils sont classés en espace boisé classé.

De même, afin de protéger le paysage de bocage de la commune, les principales haies, notamment celles relevées lors du contrat d'objectif, sont repérées au plan. »

A COMPLETER AVEC LE PORTER A CONNAISSANCE



L'occupation du socle physique

↳ Le bocage

Le bocage, une constitution composite, résiduelle et dense

Le maillage bocager participe à l'identité du paysage régional. Ces éléments créés un paysage particulier qui remplit plusieurs rôles tels que la délimitation des propriétés, la lutte contre l'érosion, l'effet brise-vent, la production de bois de chauffage...

L'évolution et la modernisation de l'agriculture tendent à détruire ces structures trop « cloisonnantes ». Le remembrement, l'urbanisation, le développement des zones d'activités ont fortement modifiés la trame bocagère de la commune. Les restructurations agricoles ont également abouties à supprimer des haies. On découvre ainsi un bocage très hétérogène dans sa formation « verticale » et « horizontale » (continuité du linéaire). Ainsi le bocage de Domalain peut se présenter sous différentes formes : haies multi-strates, haies taillées en sommet et façade, alignement arboré, haie relictuelles...

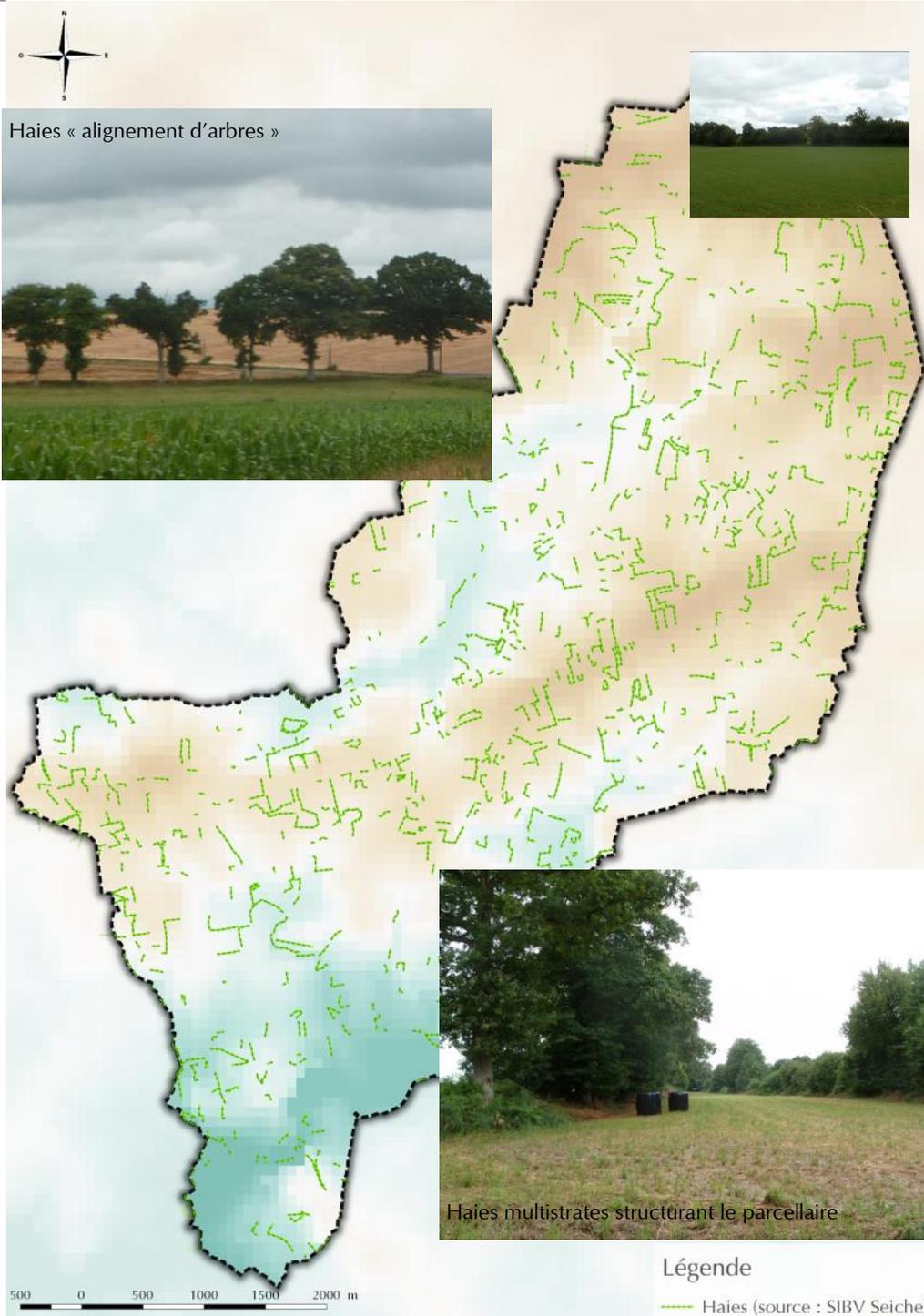
Cette hétérogénéité participe à la mosaïque du parcellaire des espaces agricoles et donc des paysages qui forment le territoire de Domalain. La découverte de la commune se réalise ainsi au travers de champs de perceptions visuelles assez court créant des ambiances relativement intimistes. On retrouve plus de profondeur de champs visuels dans les fonds de vallées où la ripisylve est très peu présente et les fonds de vallées relativement évasés.

Les haies rencontrées sont le plus souvent arborescentes avec des châtaigniers, des chênes et peuvent être complétées par une formation arbustive constituée d'ajoncs, de prunus, de saules, d'aubépines...La base des haies est parfois envahie par les ronces et les fougères.

Il est important de trouver un équilibre entre la productivité nécessaire et la qualité, l'identité des paysages de la région. **Depuis XXXX, le SIBV Seiche entreprend des actions de reconquête du bocage via le programme Breizh Bocage.**

La page 33 illustre les changements qui se sont opérés sur la trame végétale entre 1950 et 2015.

Actuellement, 126,25 km de haies sont inventoriées sur Domalain (soit 40,0 m/ha de SAU)



L'occupation du socle physique

↳ Les zones humides

Une base de données inexistantes

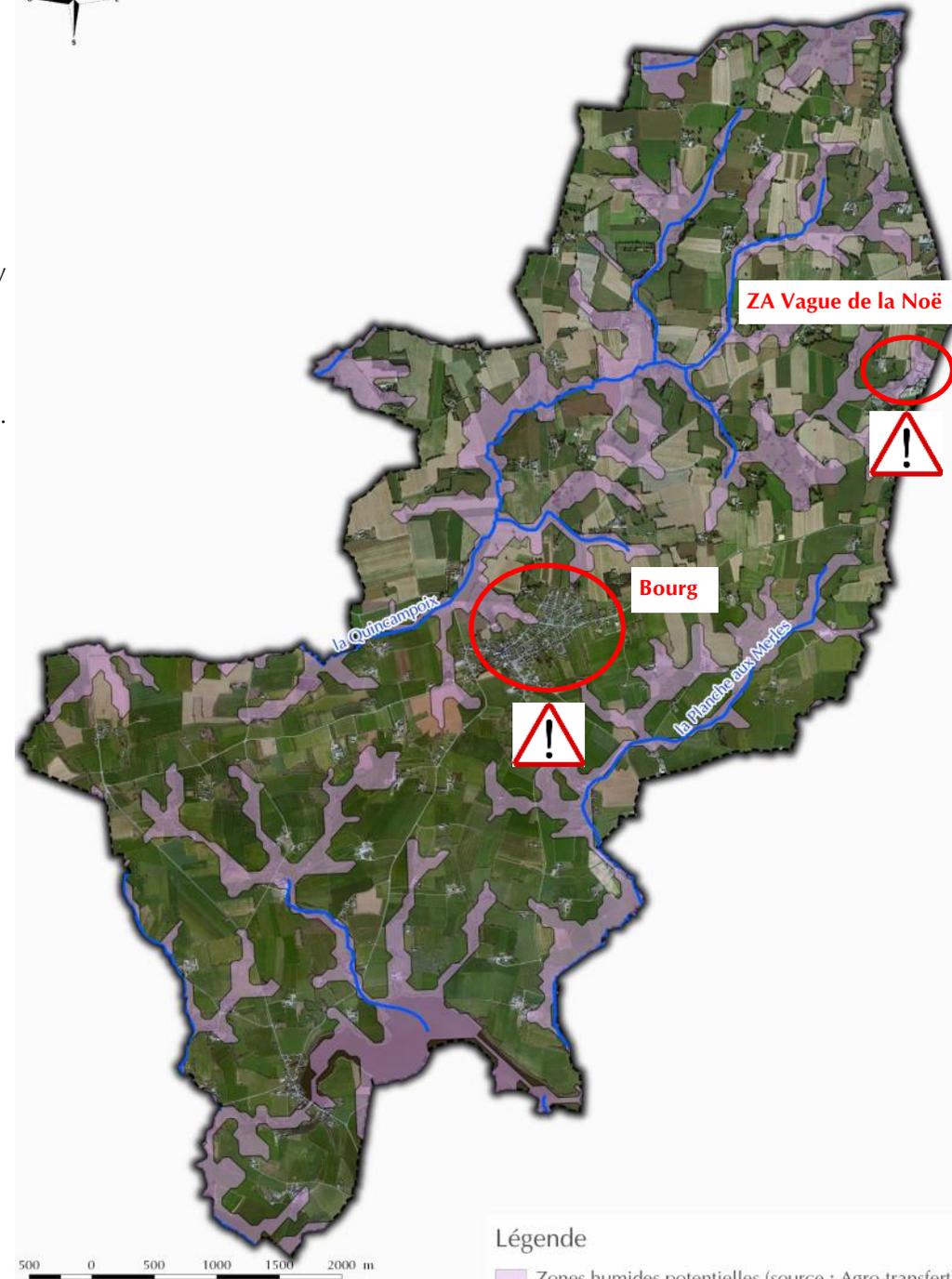
La réalisation de l'inventaire zones humides est en cours sur l'ensemble de la commune par le SIBV Seiche.

Un point de vigilance sera apporté sur les zones humides intra et périphériques à la zone urbaine. Pour les secteurs de développement pressentis, une inspection à la parcelle sera réalisée.

A COMPLETER AVEC L'ACTUALISATION EN COURS



Zones humides de bas fond



Légende

■ Zones humides potentielles (source : Agro-transfert)

L'occupation du socle physique

↳ Les plans d'eau

Une ponctuation des bas fonds par les plans d'eau

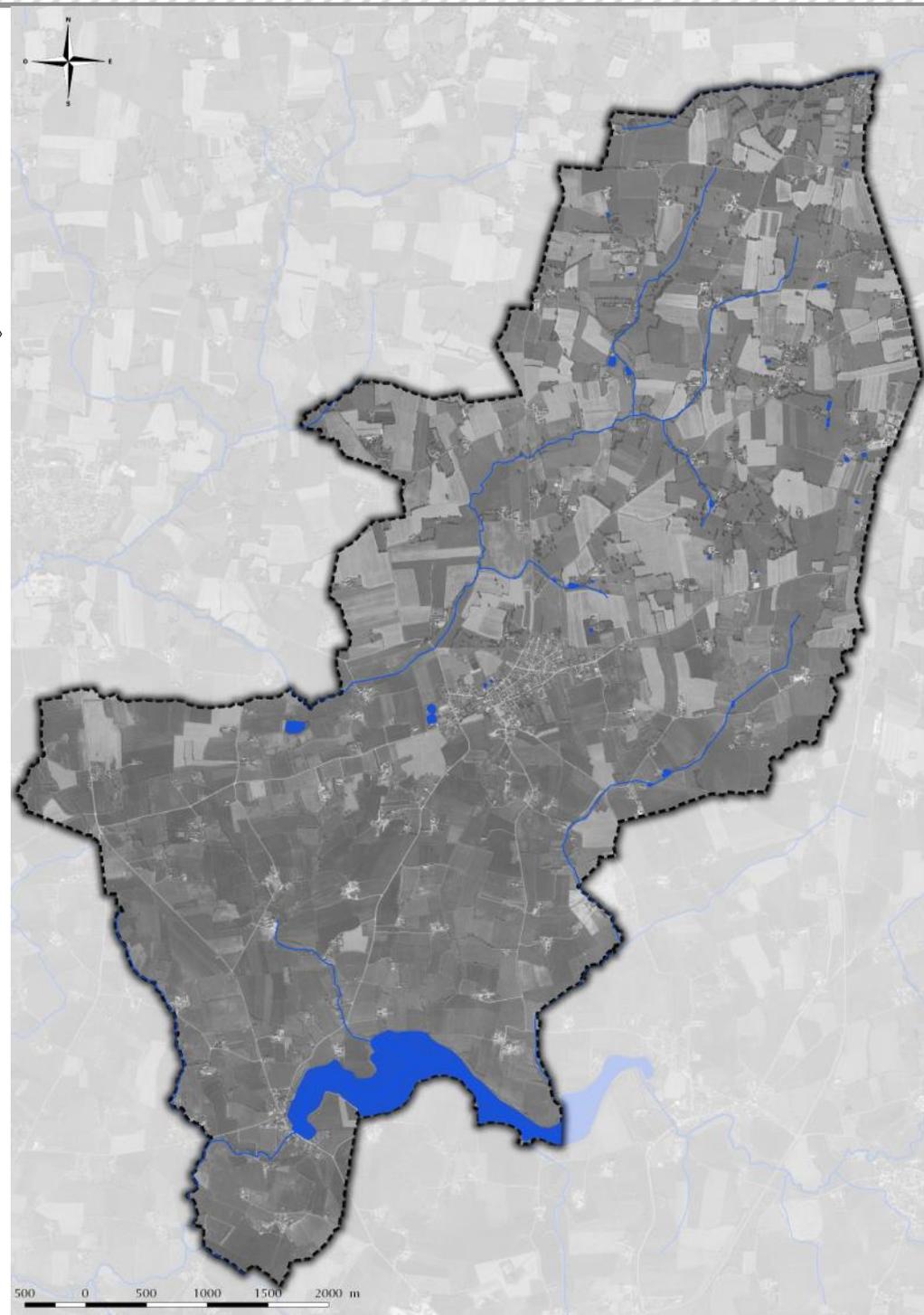
De nombreux plans d'eau ponctuent le territoire de Domalain. Ils sont majoritairement « connectés » avec le cours d'eau adjacent : La Quincampoix et la Planches aux Merles.



Plan d'eau



Plan d'eau de la Traverie



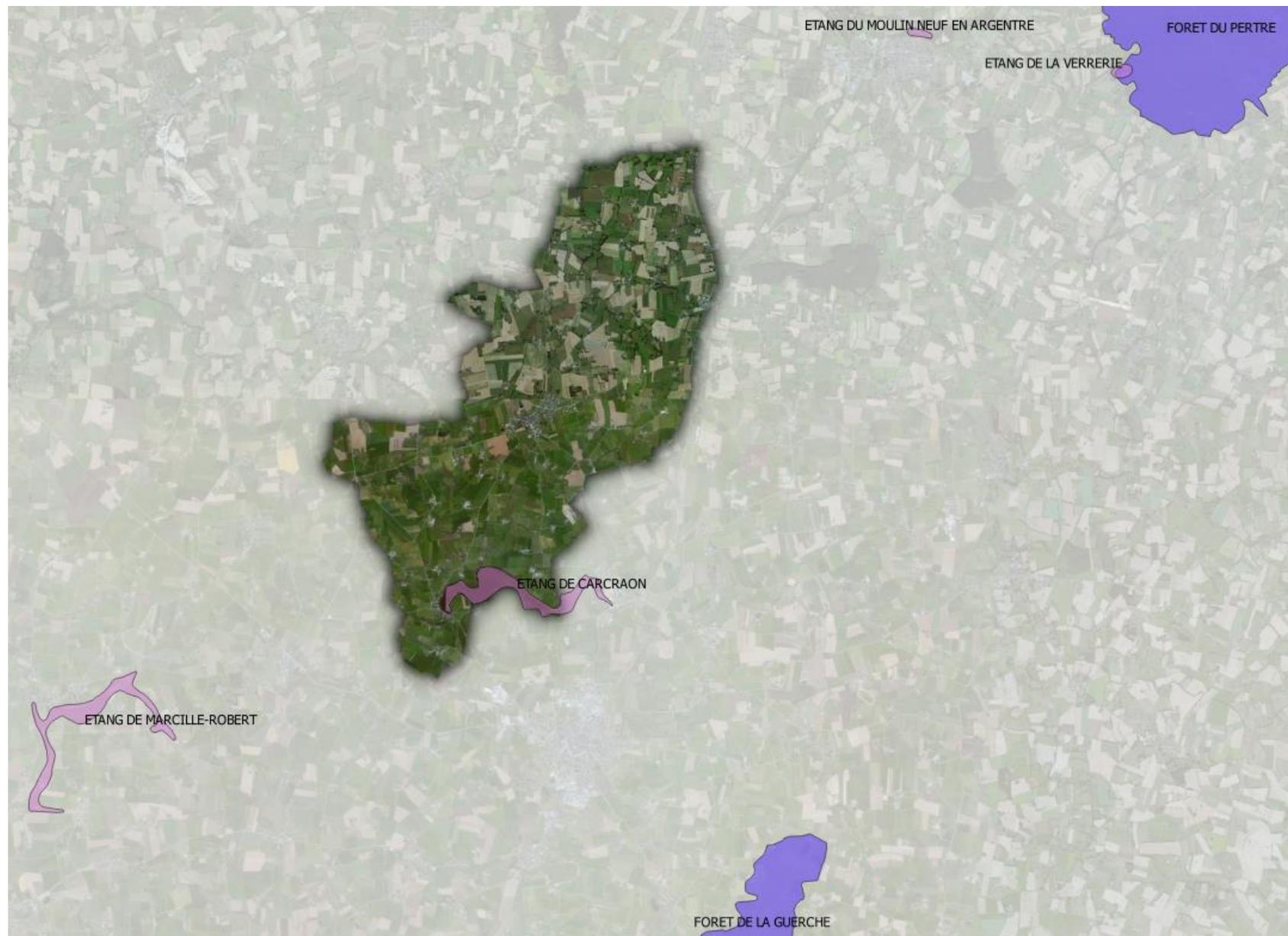
L'occupation du socle physique

↳ Les espaces naturels inventoriés

Le territoire de Domalain est concerné par un site naturel inventorié : l'étang de Carcraon (code 530005976).

Au-delà du territoire communal, on relève la présence d'autres sites naturels plus ou moins éloignés avec la présence des ZNIEFF I suivantes : l'étang de Marcillé-Robert (code 530005975), l'étang du Moulin Neuf en Argentré (code 530005968), l'étang de la Verrière (code 530005958) et les ZNIEFF II suivantes : la forêt de la Guerche (code 530006459), ainsi que la forêt du Pertre (code 530006332).

A COMPLETER AVEC LE PORTER A CONNAISSANCE



L'occupation du socle physique

↳ Les espaces naturels inventoriés - L'étang de Carcraon (ZNIEFF de type I)

Histoire

Le premier texte qui fasse état de l'existence de l'étang de Carcraon est une notice du 18 juin 1198 établissant les termes d'un accord de paix entre les Seigneurs André II de Vitré et Guillaume III de La Guerche

Inventorié depuis 1967, « Cet étang est situé sur la rivière la Seiche au nord de la Guerche de Bretagne.

Il présente une queue d'étang formé de saulaies et roselières accueillant une avifaune diversifiée. On note la présence et la reproduction probable d'*Oriolus oriolus* (Loriot d'Europe) et *Acrocephalus schoenobaenus* (Phragmite des joncs). Cet étang accueille également le canard colvert, le canard souchet, le grèbe huppé, le grand cormoran, la mouette rieuse, la poule d'eau ainsi que le foulque macroule durant les périodes hivernales.

Les berges sont fortement anthropisées (présence de nombreux cabanons de pêche). Cette activité entraîne un dérangement important pour l'accueil de l'avifaune. » (source Inventaire National du Patrimoine Naturel (NPN))

L'emprise du site est de 93,58 ha.



Loriot d'Europe



Phragmite des joncs



Etang de Carcraon

L'occupation du socle physique

↳ Les espaces naturels inventoriés - L'étang de Carcraon (ZNIEFF de type I)

Espèces déterminantes

Quatre espèces sont considérées comme déterminantes pour l'étang de Carcraon. Ces espèces sont considérées comme remarquables pour la biodiversité, ou menacées et jugées importantes pour et dans l'écosystème ou particulièrement représentative d'un habitat naturel ou de l'état de l'écosystème. Pour cette ZNIEFF, il s'agit des espèces suivantes :

Taxon	Illustration
<u>Oiseaux</u>	
Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758))	
Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758))	
<u>Plantes</u>	
Gaillet chétif (<i>Galium debile</i> (Desv., 1818))	
Hydrocotyle fausse renoncule (<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> (L.f., 1782))	



Plante invasive

L'occupation du socle physique

↳ Les espaces naturels inventoriés - L'étang de Carcraon (ZNIEFF de type I)

Activités de pêche - loisir

L'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de la Gaule Guerchaise est gestionnaire de l'étang de Carcraon (91 ha, réciprocaire). La pêche des carnassiers donne de bons résultats sur ce plan d'eau qui abrite notamment quelques beaux brochets, l'association prenant soin de favoriser la reproduction de l'espèce par une gestion appropriée des niveaux d'eau. Le silure est également implanté sur l'étang depuis plusieurs années.



Vue de l'étang de Carcraon depuis les cabanes de pêche

L'occupation du socle physique

↳ Les espaces naturels inventoriés - L'étang de Carcraon (ZNIEFF de type I)

Flore rare

Le Coléanthe Délicat (*Coleanthus subtilis*)

Cette plante est en raréfaction constante sur la région Bretagne. Le principal facteur de sa raréfaction est la modification du régime des eaux des étangs.

Cette plante est protégée par la convention de Berne : annexe I Directive 92/43/CEE. Annexe II Directive 92/43/CEE. Annexe IV Protection nationale Annexe I (Ar. du 20-01-1982).

Etat de conservation : Bien que les graines aient une longévité importante, que la plante ait un grand pouvoir de colonisation et que son milieu soit fréquenté par les oiseaux aquatiques qui jouent un rôle essentiel dans sa dispersion, on constate une nette régression, surtout en périphérie de l'aire. C'est ainsi que les stations de la Mayenne et du Maine-et-Loire sont éteintes depuis longtemps et la plante n'existe plus qu'en Bretagne. Dans la Loire-Atlantique et le Morbihan, les populations se maintiennent bien (surtout à l'étang de Vioreau). Dans les Côtes-d'Armor, deux stations sur quatre n'ont pas été revues récemment. Et dans l'Ille-et-Vilaine, c'est à peine plus de la moitié des stations qui a été confirmée (celle de l'étang de Comper étant particulièrement abondante). La raréfaction de l'espèce est due presque essentiellement à une modification du régime des eaux des étangs.

Mesures de conservation dont bénéficie le taxon : Plusieurs étangs ont été acquis par des collectivités pour en assurer la protection. Il serait judicieux de tenir compte de cette plante et de l'association dont elle fait partie dans les plans de gestion.

Mesures de conservation proposées : Généraliser les acquisitions par des collectivités ou à défaut, mise en place d'Arrêtés de conservation de biotope avec gestion appropriée (éviter le maintien des eaux à un niveau optimal, il empêche le retrait normal des eaux en fin d'été et l'association ne peut apparaître).



Coléanthe Délicat (source : www.carcraon.fr)

L'occupation du socle physique

↳ L'étang de Carcraon - espèce invasive

Flore invasive

L'hydrocotyle fausse renoncule a été recensée pour la première fois en 2007 sur la queue de l'étang de Carcraon.

Cette plante présente de nombreux impacts sur le milieu :

- Elle concurrence fortement la végétation indigène en place qui se raréfie considérablement ou disparaît (baisse de la biodiversité locale) ;
- Elle modifie la composition physico-chimique de l'eau (fort apport en matière organique avec des risques d'eutrophisation et donc des conditions létales pour la vie aquatique) ;
- Elle accélère le processus de comblement des plans d'eau en produisant une biomasse très importante, en ralentissant l'écoulement des eaux et en piégeant les particules fines ;
- Le maillage trop dense de rhizomes limite la circulation des poissons, des embarcations et entrave l'activité de pêche.

Suite à une réunion de crise en 2012, les priorités sont d'une part d'éviter toute colonisation de l'hydrocotyle fausse renoncule sur le réseau hydrographique de la Seiche en aval de Carcraon et d'autre part de maîtriser de son développement sur l'étang.

Pour atteindre l'objectif recherché, les niveaux d'eau devront être baissés dans la durée (plusieurs années).

Un filet de rétention va être installé au niveau des vannages de l'étang afin de réduire au maximum le risque de colonisation de la plante à l'aval.

Un comité de suivi sera mise en place afin d'établir un programme de surveillance. Des inventaires de la plante seront réalisés régulièrement sur l'étang de Carcraon et sur la Seiche située à l'aval de l'étang.



Etang de Carcraon (source : Syndicat de la Seiche)



Hydrocotyle fausse renoncule



L'occupation du socle physique

↳ Les sites Natura 2000

Site Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la commune. Le site Natura 2000 le plus proche est le Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, Étang et lande d'Ouée, forêt de Haute Sève - FR5300025, situé à environ 40 km à l'Ouest de Domalain.



L'occupation du socle physique

↳ Les Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

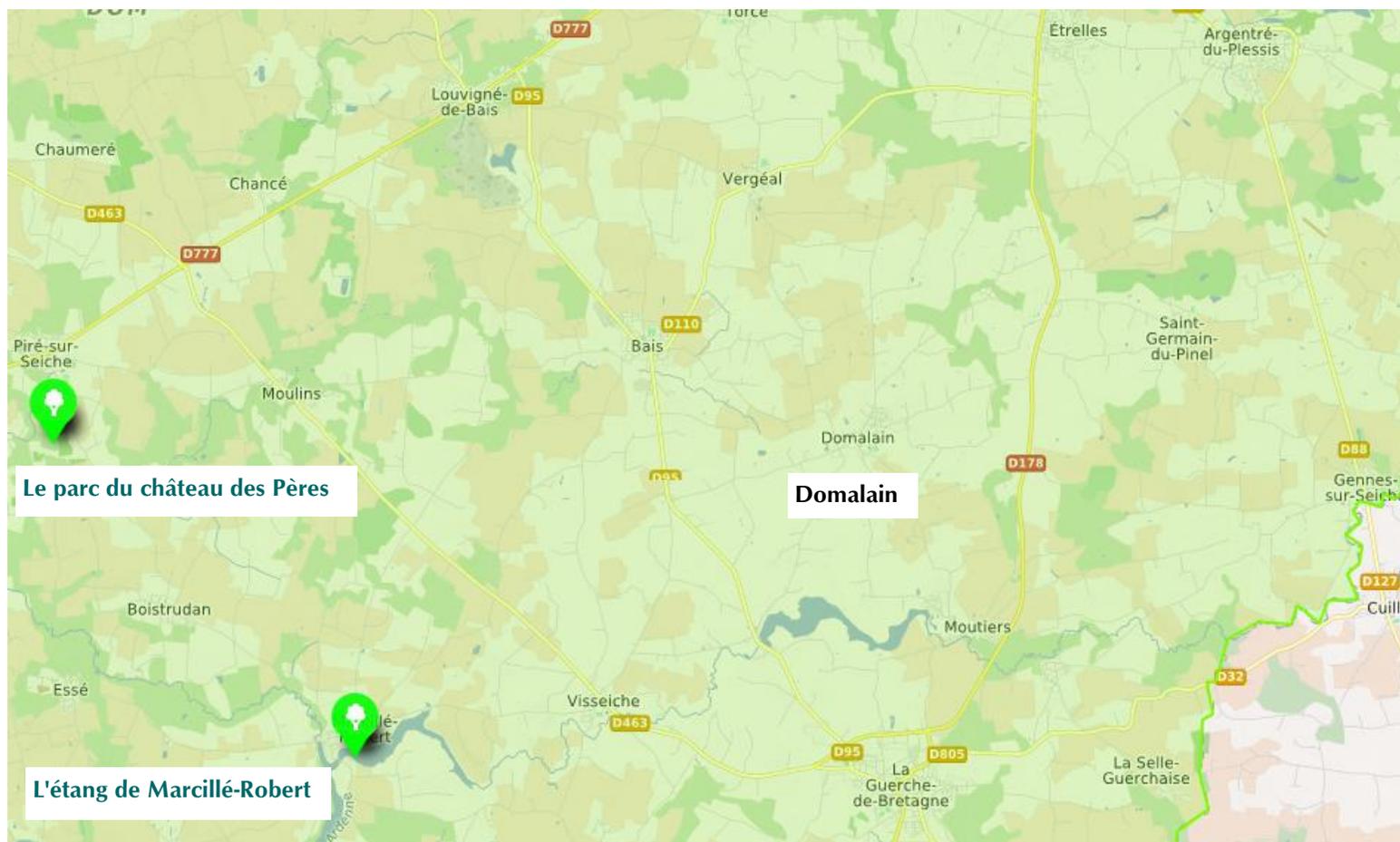
Les espaces naturels sensibles des départements ont été créés par l'article 12 de la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985.

Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.

Aucun de ces espaces n'est présent sur le territoire de Domalain, les espaces naturels sensibles les plus proches sont :

- Le parc du château des Pères ;
- L'étang de Marcillé-Robert.

A COMPLETER AVEC LE PORTER A CONNAISSANCE



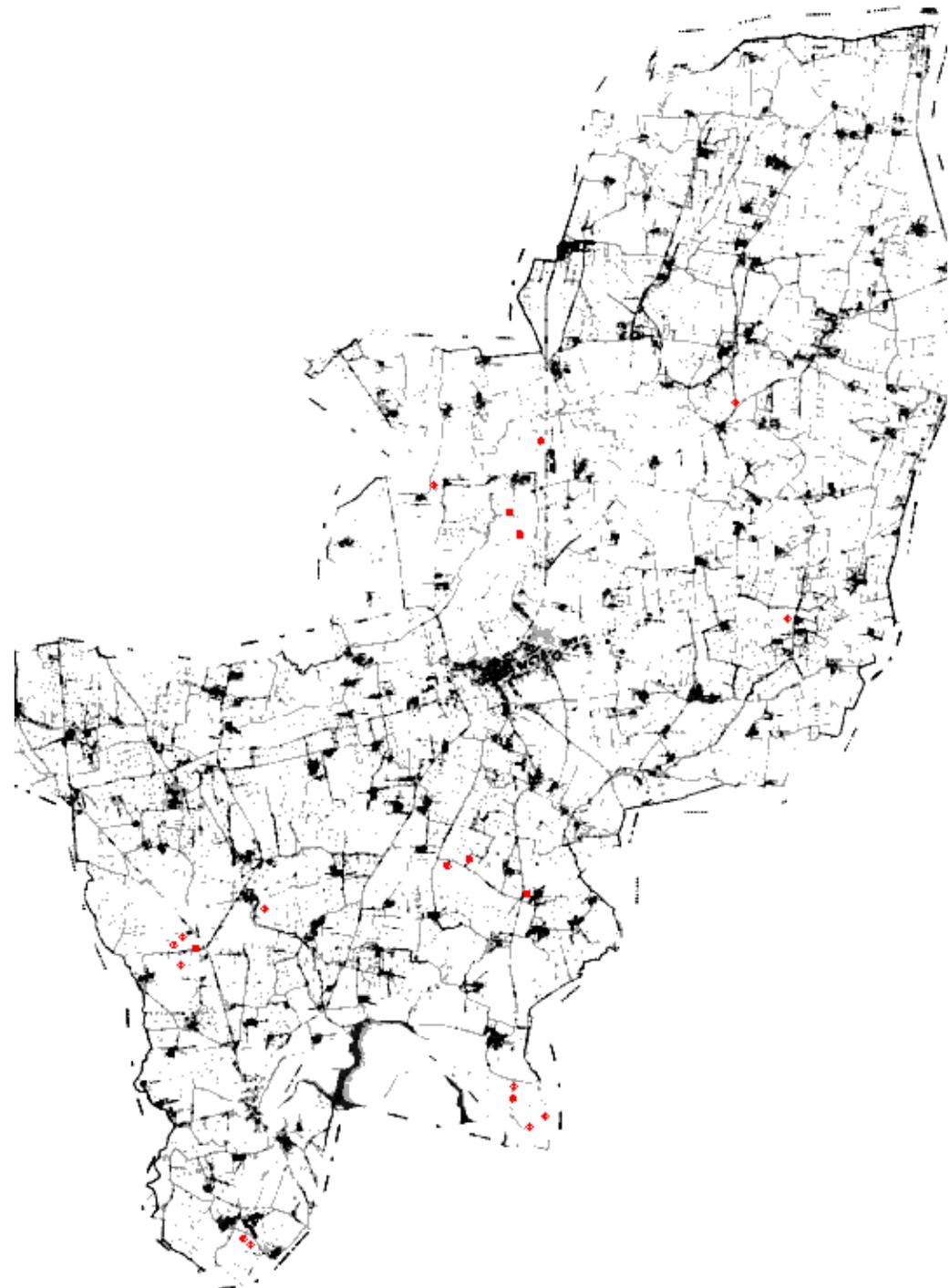
L'occupation du socle physique

↳ Les sites archéologiques

Le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne a repéré 12 sites qui constituent un patrimoine archéologique potentiel pour lesquels elle demande un repérage sur les plans de zonage du plan local d'urbanisme et de soumettre tout projet sur ces parcelles à l'avis de la circonscription.

La commune dispose aussi d'un certain nombre de bâtiments intéressant au niveau historique et architectural : Chapelle Notre-Dame de la Délivrance, Chapelle Sainte-Anne-Saint-Julien de la Heintrière.

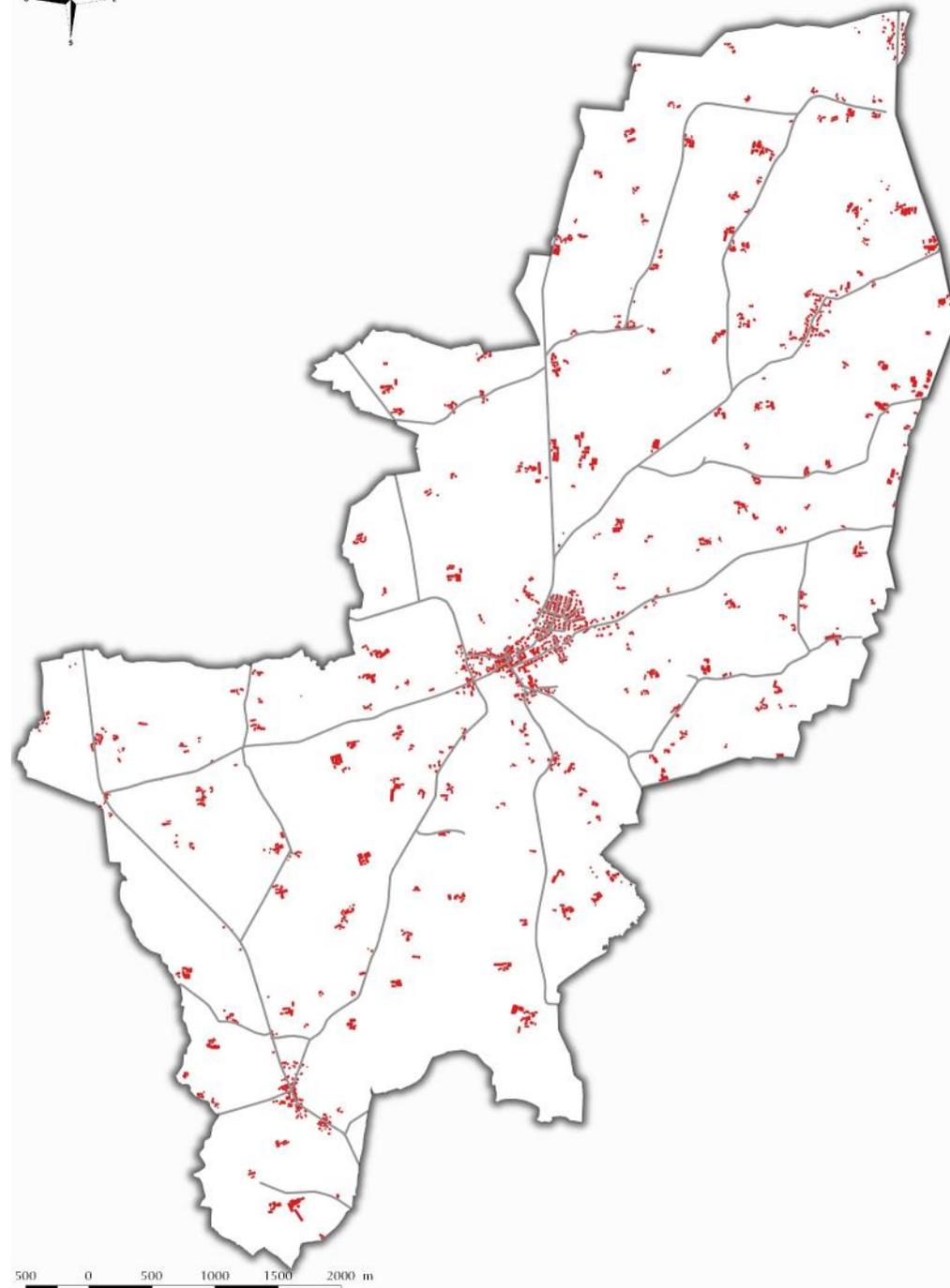
A COMPLETER AVEC LE PORTE A CONNAISSANCE



L'occupation du socle physique

↳ Le bâti

A compléter avec le diagnostic urbain



L'occupation du socle physique

↳ Les principales évolutions de 1950 à nos jours

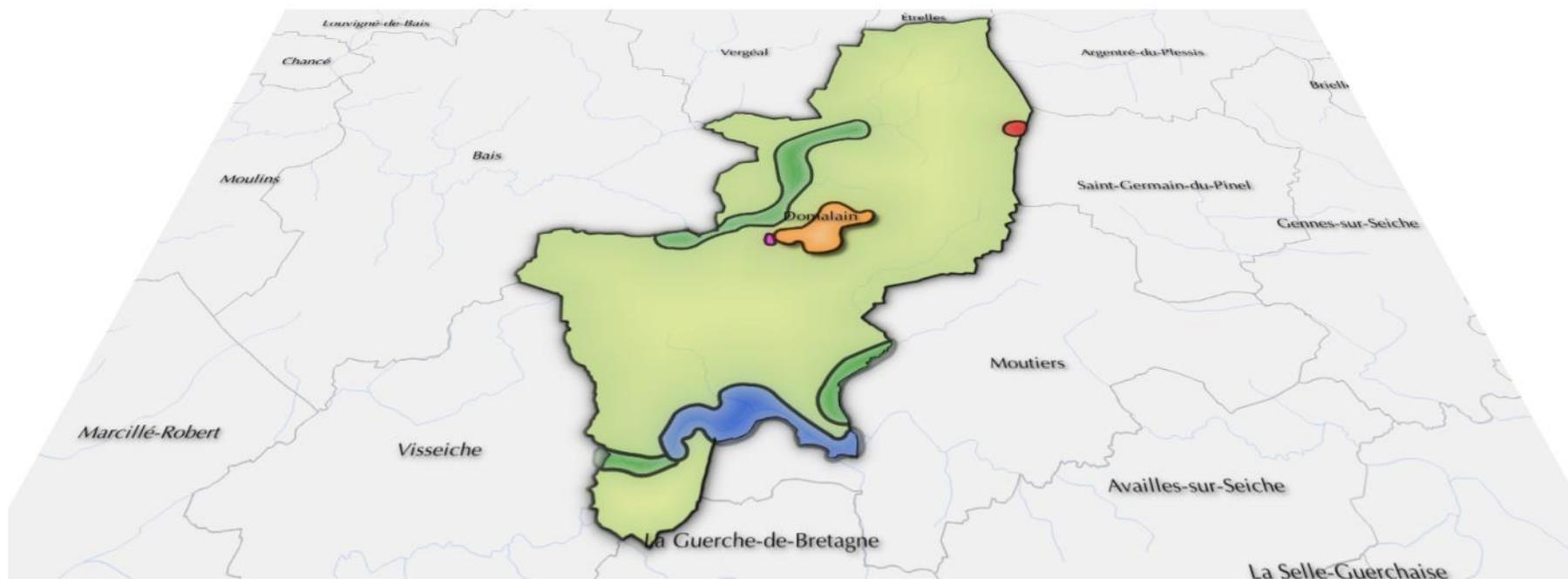


Depuis 1950, le territoire de Domalain a subi une profonde mutation de l'occupation de son socle physique. D'un territoire de bocage parsemé de vergers, le paysage s'est peu à peu ouvert laissant place à une agriculture plus maîtrisée et intensive.

Les clichés ci-dessus montrent cette évolution paysagère due notamment au développement urbain de l'agglomération de Domalain, aux actions de remembrement agricoles (ainsi qu'au développement de la zone d'activité, non-visible sur ce cliché)

Les paysages perçus

Percevoir et comprendre les paysages communaux



Les paysages perçus

↳ Les unités paysagères supracommunales

Qu'est-ce qu'une unité paysagère ? Une unité paysagère peut être définie comme une portion de territoire cohérente au sein de laquelle les différentes composantes physiologiques, biophysiques et socioéconomiques présentent une grande homogénéité. Les ambiances, les dynamiques et les modes de perception permettent également de caractériser une unité paysagère.

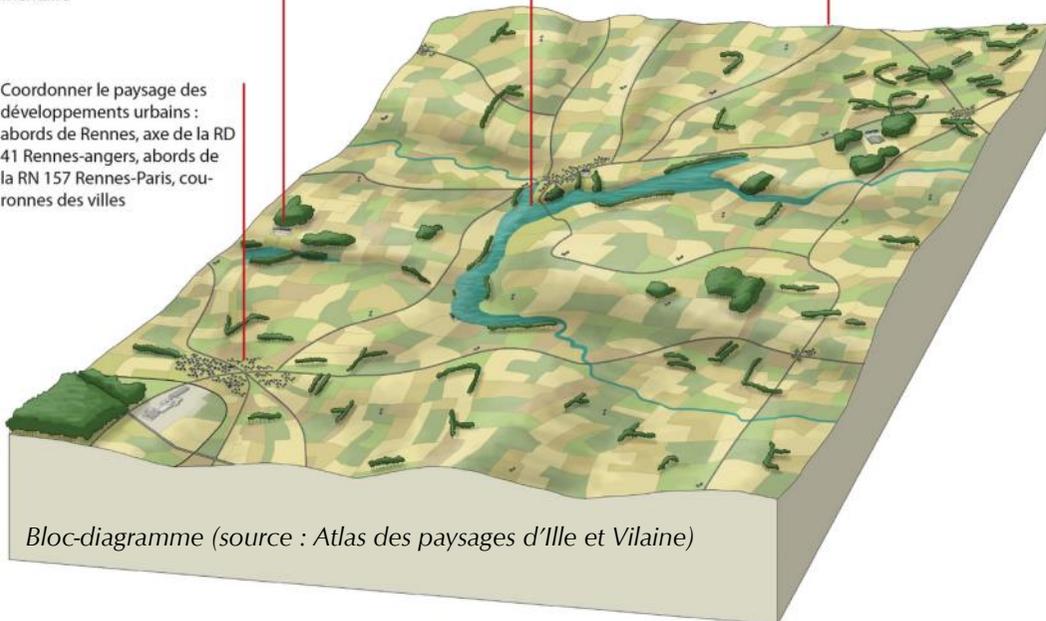
La commune, ancrée à l'Est du département de la Vilaine, est inscrite **selon l'atlas des paysages d'Ille et Vilaine, dans l'unité paysagère « La Plaine de Janzé – La Guerche-de-Bretagne Vitré »** : « Les reliefs de la plaine, peu prononcés en dehors des vallées, sont occupés par une campagne fortement remembrée, ponctuée d'usines agro-alimentaires. La proximité de Rennes et les axes routiers impliquent de nombreux développements en relation avec les espaces agricoles, eux-mêmes très transformés : le paysage de la plaine est en devenir.. » : (source : Atlas des Pay-

Déterminer un projet de paysage agricole actuel, tenant compte de l'agriculture modernisée et de la présence importante de l'agro-alimentaire

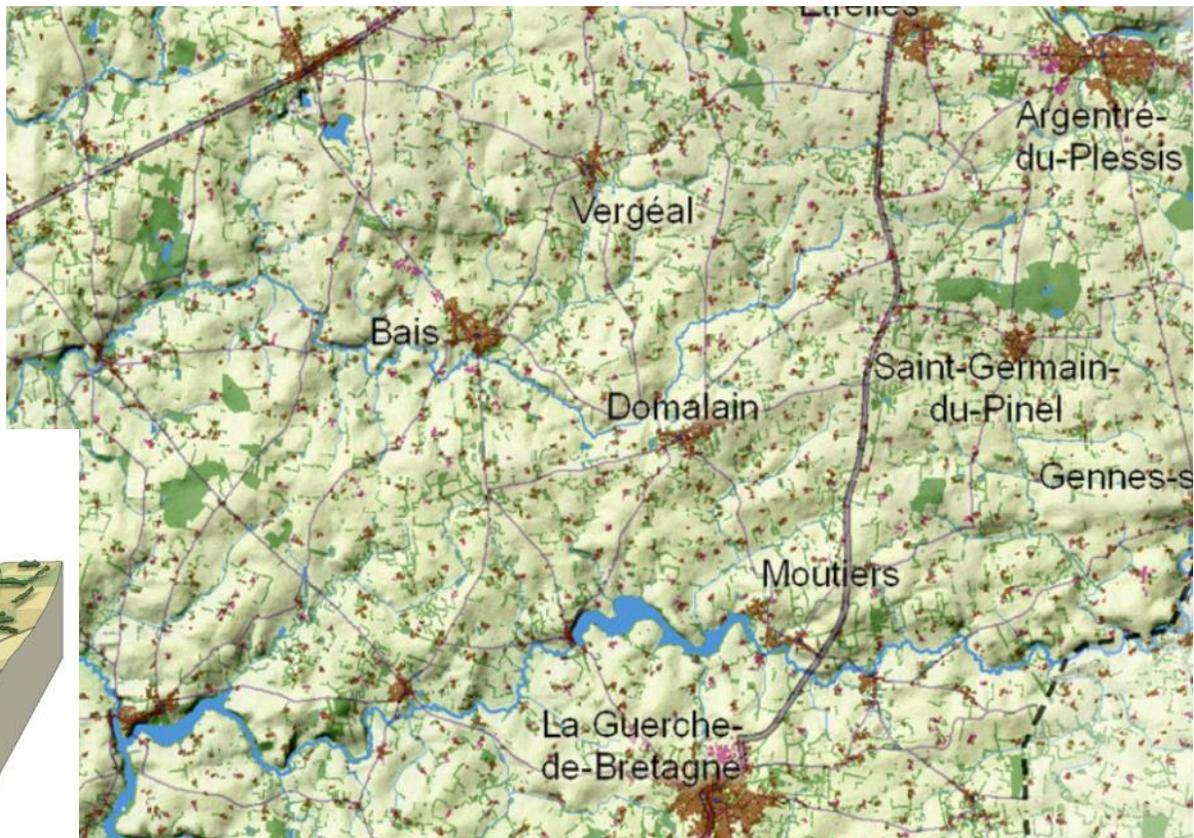
Renforcer la perception des rivières et des plans d'eau

Coordonner le paysage en lien avec la LGV et la perception par les passagers du TGV

Coordonner le paysage des développements urbains : abords de Rennes, axe de la RD 41 Rennes-angers, abords de la RN 157 Rennes-Paris, couronnes des villes



Bloc-diagramme (source : Atlas des paysages d'Ille et Vilaine)



Carte de l'unité paysagère (source : Atlas des paysages d'Ille et Vilaine)

Les paysages perçus

↳ Les unités paysagères supracommunales

Le SCOT du Pays de Vitré rattache la commune de Domalain à l'unité des plateaux.

Cette unité est subdivisée en 2 sous-unités :

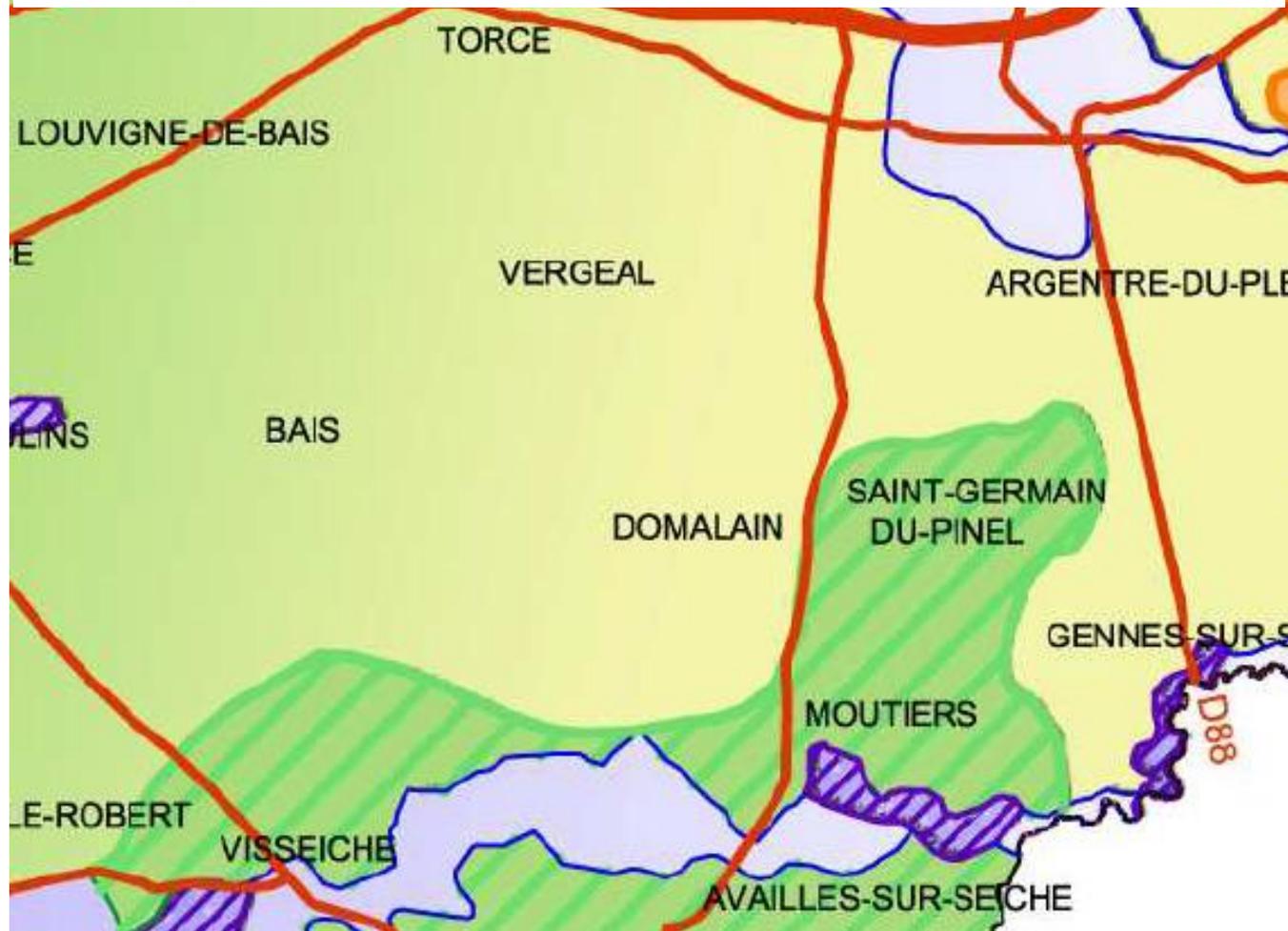
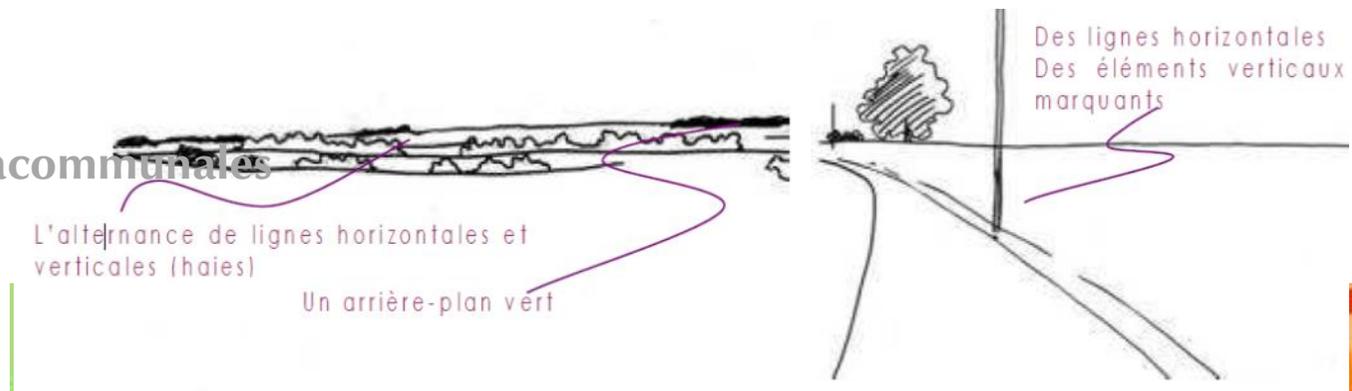
- **Sous-unités des plateaux au bocage relictuel :**

Le SCOT définit cette sous-unité paysagère ainsi :

« Les zones concernées sont le Nord et le centre du territoire. C'est un paysage de cultures avant tout, peu contrasté ».

- **Sous-unités des vallées ouvertes :**

« Le relief est plus ou moins marqué selon les vallées. Deux sous-unités seront ainsi distinguées : les vallées étroites et les vallées ouvertes. Dans l'ensemble, les vallées ne sont marquées dans le paysage que lorsque l'on arrive à leur hauteur. »



Carte des unités paysagères (source : SCOT du Pays de Vitré)

Légende

Unité des vallonnements du Nord-Est

Unité des vallonnements du Nord-Est

Sous-unité des vallonnements du Nord

Sous-unité de la forêt du Perre

Unité des plateaux

Sous-unité des plateaux au bocage relictuel

Sous-unité des plateaux bocagers

Sous-unité des forêts

Unité des vallées

Sous-unité des vallées ouvertes

Sous-unité des vallées étroites

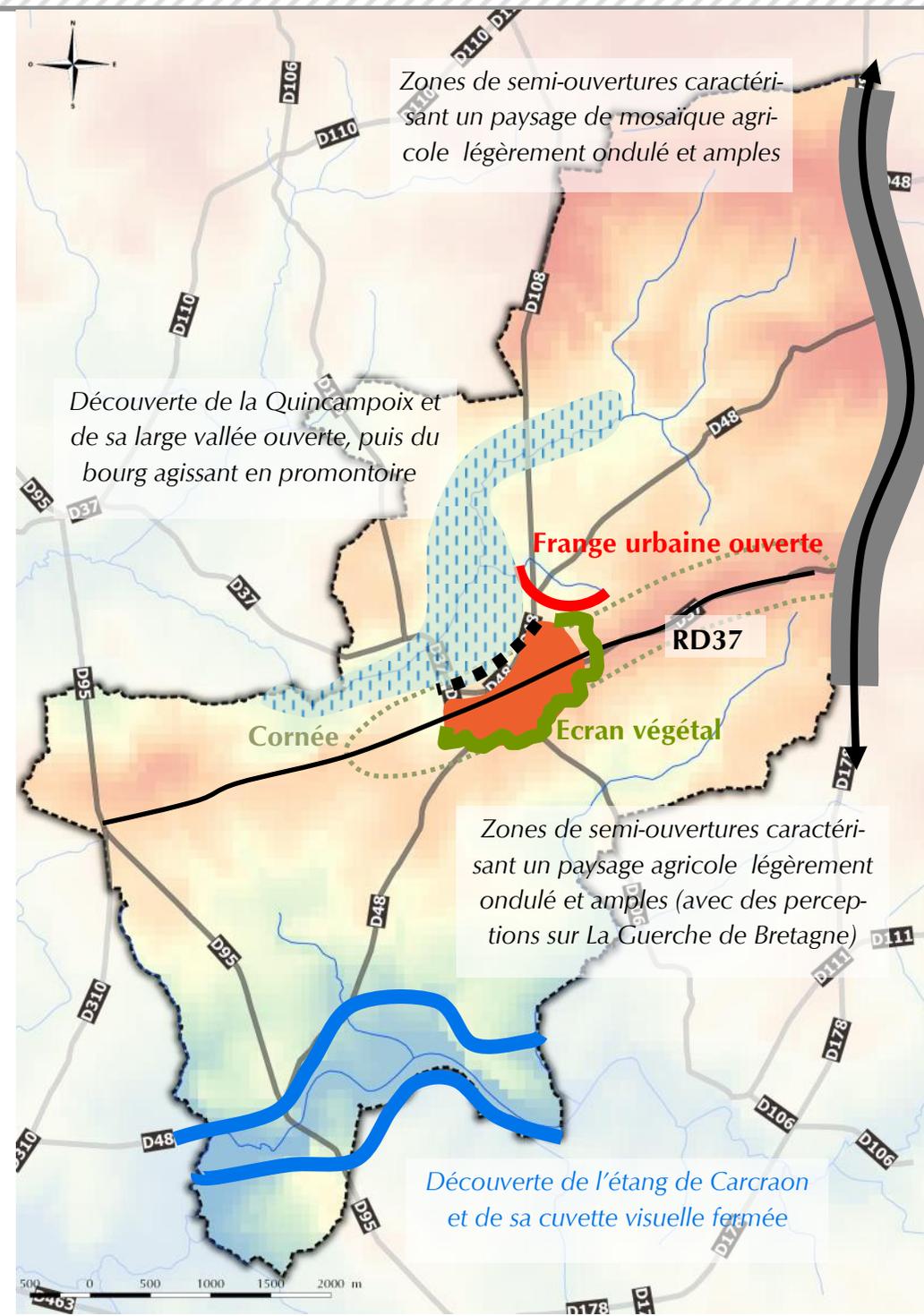
Les paysages perçus

↳ Les dynamiques visuelles communales

Si le paysage est l'agencement des traits, des lignes et des textures d'une portion de territoire, la perception d'un paysage dépend avant tout de l'observateur. Cela implique donc un point de vue ! C'est tout d'abord la vue qui guide l'individu. C'est un réflexe naturel, un automatisme. Sans observateur, il n'y a pas de paysage !

La cartographie ci-contre met en évidence les déplacements routiers qui constituent le support majoritaire des déplacements. En fonction des composantes telles que la topographie, la couverture végétale et l'hydrographie, les dynamiques visuelles qui régissent la découverte du territoire de Domalain mettent en évidence quatre secteurs ayant leur propre dynamique :

- La RD178 - un axe routier de passage ;
- La RD37 à l'Est du bourg chevauchant la formation géologique de la Cornée ;
- La découverte de la vallée de la Quincampoix par la RD108 et la RD37 ;
- La découverte du bourg ;
- L'étang de Carcraon.



Les paysages perçus

↘ La RD178 - un axe routier de passage

Il s'agit surtout d'un axe routier de transit entre Vitré et la Guerche de Bretagne mais il constitue un point d'entrée majeur sur le territoire communal. En passant en bordure de la frange Est de la limite communale, cette route départementale permet notamment de desservir le parc d'activité de la Vague Noé mais aussi l'agglomération. L'effet couloir créé par cet axe, de part les longues lignes droites qui le composent, sa faible dénivelée et la fermeture du bocage n'autorisent pas la découverte ni la compréhension du territoire communal.



Les paysages perçus

↘ La RD37 à l'Est du bourg chevauchant la formation géologique de la Cornée

En quittant la RD178 pour reprendre la RD37 en direction du bourg de Domalain, l'observateur chevauche la formation géologique de la Cornée et se positionne sur une ligne haute du territoire qui correspond à la ligne de partage des eaux entre la Quincampoix et la Seiche. L'observateur quitte l'effet « couloir » créé par la RD178 pour véritablement entreprendre la découverte du territoire de Domalain.

Ainsi, selon la dynamique topographique des micro-plateaux et les différents écrans de végétation liés au bocage composite, l'observateur est amené à découvrir la mosaïque agricole qui compose Domalain avec des champs visuels plus ou moins profonds.

La découverte du Sud du territoire au travers de la RD37 permet ainsi d'entrevoir le noyau urbain de la Guerche de Bretagne (ainsi que le plissement renfermant l'étang de Carcraon) :



La découverte du Nord du territoire par cette même RD37 est quelque peu plus intimiste, les perceptions sont plus courtes.

Les paysages perçus

↘ La découverte de la vallée de la Quincampoix par la RD108 et la RD37

Les routes départementales 108 et 37 permettent de mesurer la profondeur des champs visuels formés par cette vallée ample et large. La quasi-absence de ripisylve accentue ce phénomène d'ouverture et de profondeur.



Les paysages perçus

↳ La découverte du bourg

Une frange urbaine contrastée selon l'ambiance végétale environnante...

... des franges urbaines discrètes

Les franges urbaines découvertes par les RD48 et 106 sur le flanc Sud du bourg sont très discrètes et effacées derrière un important écran de végétation. Cet écran se caractérise au travers de haies multi-strates, de petits boisements composés d'arbres matures. Seule la perception du clocher de l'église est franche.



Les paysages perçus

↳ La découverte du bourg

Une frange urbaine contrasté selon l'ambiance végétale environnante...

... des franges urbaines plus dénudées

La perception de la frange urbaine pleine et entière est surtout perceptible depuis la RD48 au Nord/Est du bourg de Domalain. Elle contraste fortement avec les amorces de découvertes précédentes (sur le secteur Sud et Nord/Ouest. Le regard est porté sur la zone pavillonnaire et non sur le clocher de l'église de Domalain créant ainsi un contraste dans la perception du bourg. On ressent moins les traits identitaires de Domalain précédemment évoqués.



Les paysages perçus

↳ L'étang de Carcraon

L'étang de Carcraon se positionne au croisement des routes RD48 et RD95.

Bien que de très grande taille la cuvette formée par cet étang reste fermée, relativement intimiste et ne dévoile pas son panorama au reste du territoire de Domalain.

La perception de ce plan d'eau n'est possible qu'à proximité de ses berges. L'ensemble des composantes de cette cuvette (le plan d'eau, ses berges, de ses cabanes notamment...) forme une identité singulière qui caractérise la commune de Domalain.



Les paysages perçus

↳ Les unités paysagères communales

L'appréciation d'une unité paysagère dépend de l'échelle du territoire étudié. Ainsi, selon la superficie du territoire concerné, les approches méthodologiques de lecture restent similaires mais sont de plus en plus détaillées.

En fonction des composantes telles que la topographie, la couverture végétale et bâtie, l'hydrographie, des écosystèmes qui les composent et des dynamiques visuelles qui les régissent, **les paysages communaux se divisent en 5 grandes unités paysagères :**

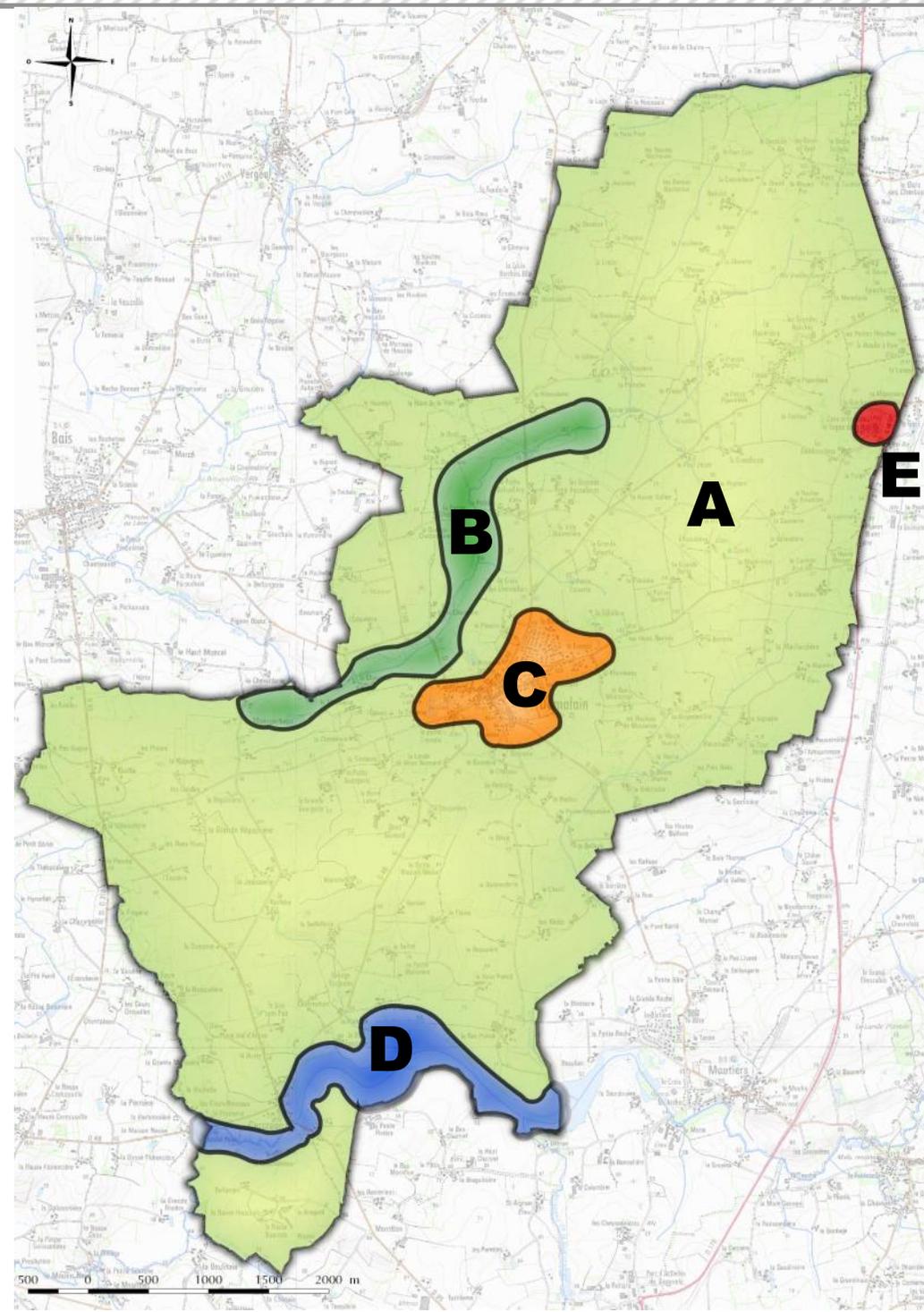
A - Les paysages de mosaïque agricole amplement ondulés au bocage composite

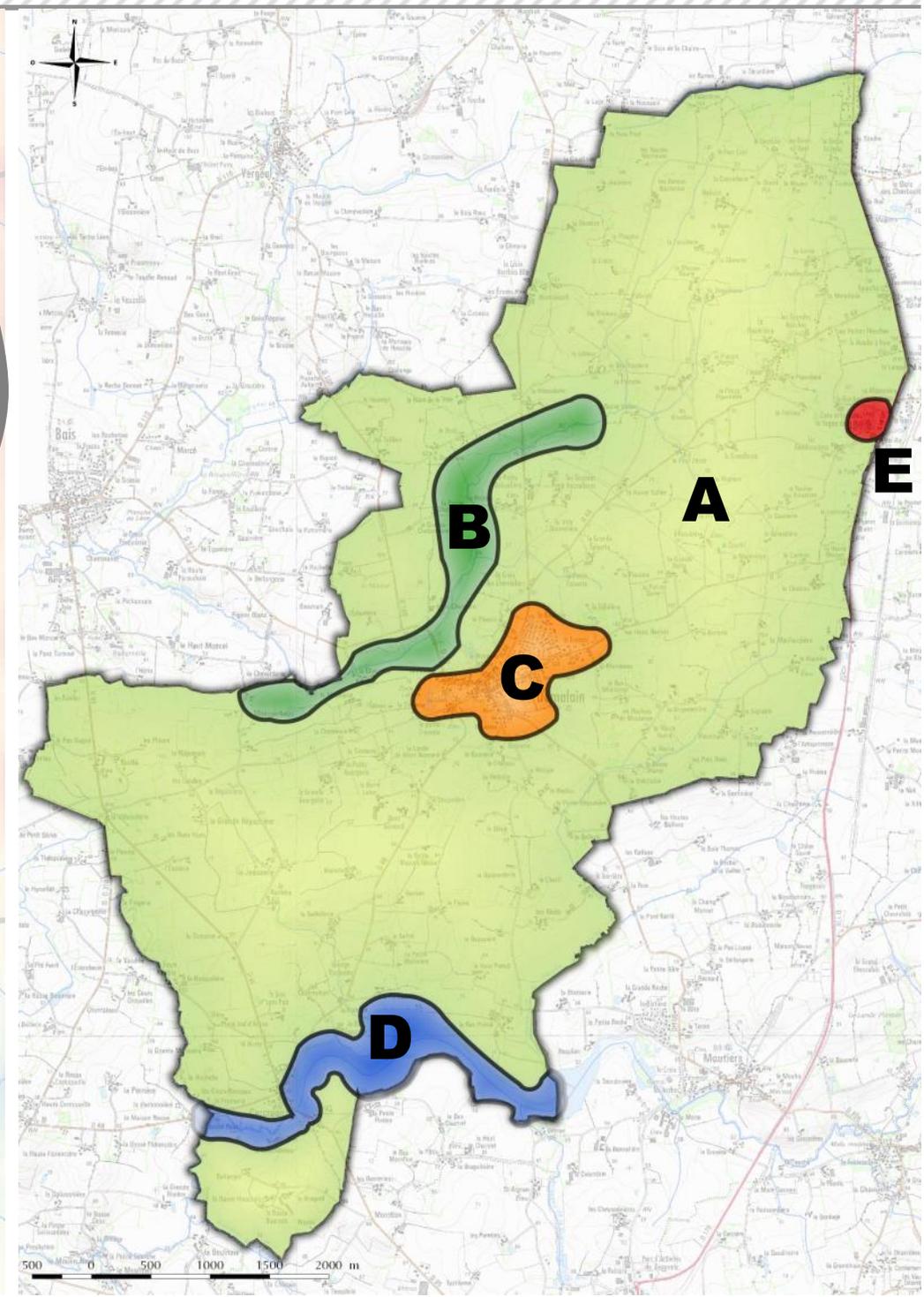
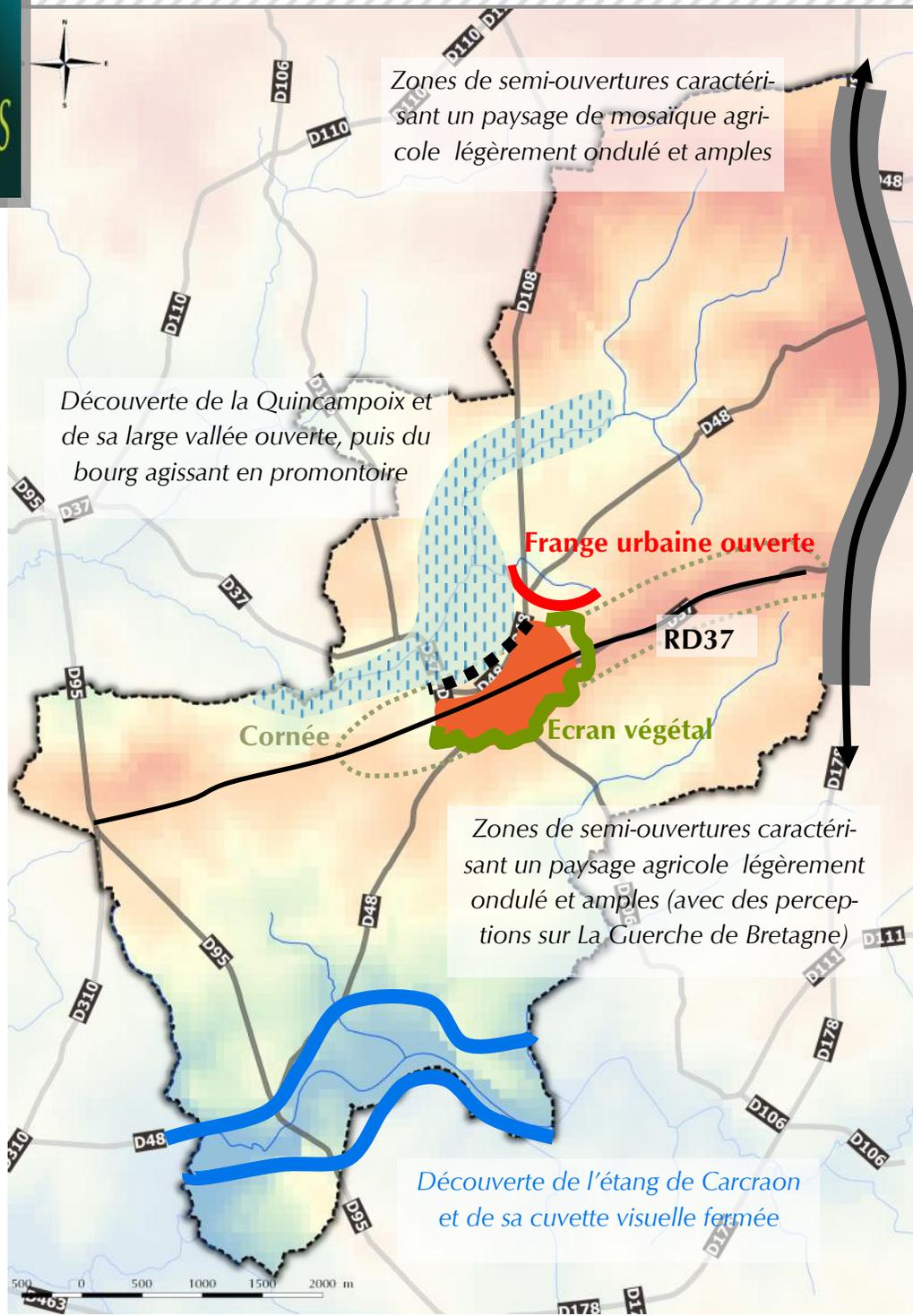
B - Le fonds de vallée ouverts, amples et plats de la Quincampoix

C - Le Bourg

D - L'étang de Carcraon

E - Le Parc d'Activité de la Vague Noé





Le patrimoine naturel recensé

↳ L'analyse du PLU en vigueur

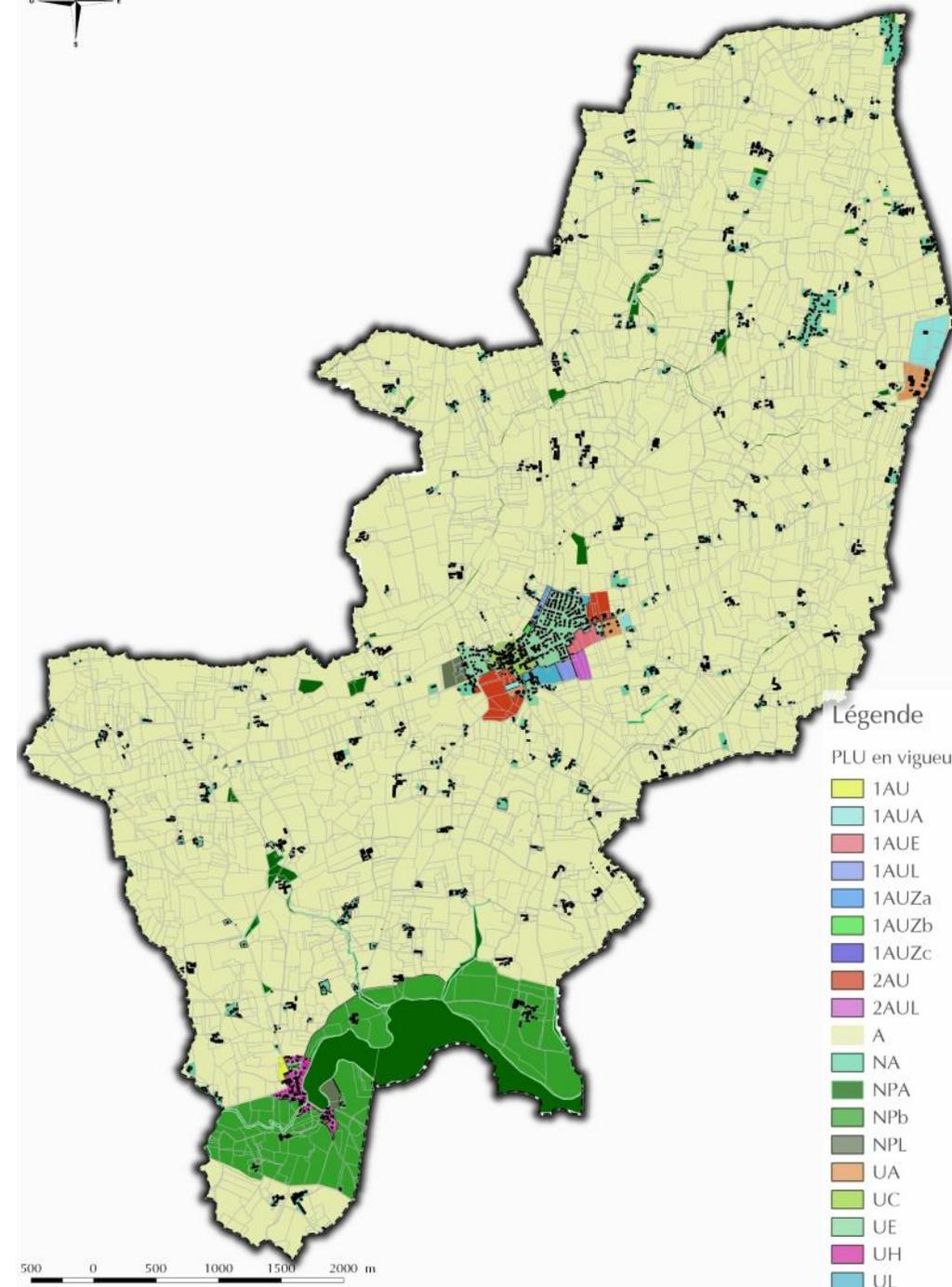


Le zonage de l'ancien PLU comprends les zones suivantes :

ZONES	SURFACES
ZONES URBAINES	
UC	7,70 h
UE	26,77 h
UL	4,38 h
UA	8,41 h
UH	8,6 h
TOTAL DES ZONES URBAINES	55,86 hectares
ZONES A URBANISER	
1 AUE	7,95 h
1 AUL	1,9 h
1 AUA	12,4 h
1 AUH	1,5 h
2 AU	15,31 h
TOTAL DES ZONES A URBANISER	39,06 hectares
TOTAL ZONES URBAINES ET A URBANISER	94,92 hectares
ZONES NATURELLES	
NPb dont espaces boisés classés	161 h
NPa	111 h
NA	63,6 h
NPL	5,9 h
TOTAL DES ZONES NATURELLES	341,5 hectares
ZONE AGRICOLE	2917,58 h
TOTAL ZONES AGRICOLES ET NATURELLES	3259,08 hectares

SUPERFICIE TOTALE

3354 hectares



500 0 500 1000 1500 2000 m

Le patrimoine naturel recensé

↳ L'analyse du PLU en vigueur

Pour les zones A : 2 917,58 ha

L'article R 123-7 du Code de l'urbanisme prévoit que « peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison d'un potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles ».

Ce sont les secteurs exclusivement réservés à l'activité agricole.

Pour les zones NA : 63,6 ha

La zone NA est « une zone mixte qui comprend les parties de la zone naturelle où l'activité agricole continue à se développer ». Cependant, peuvent y trouver place, certaines occupations incompatibles avec celles autorisées en zone urbaine. Par ailleurs, le bâti existant quel que soit son affectation peut être aménagé.

Pour les zones NPA : 111 ha

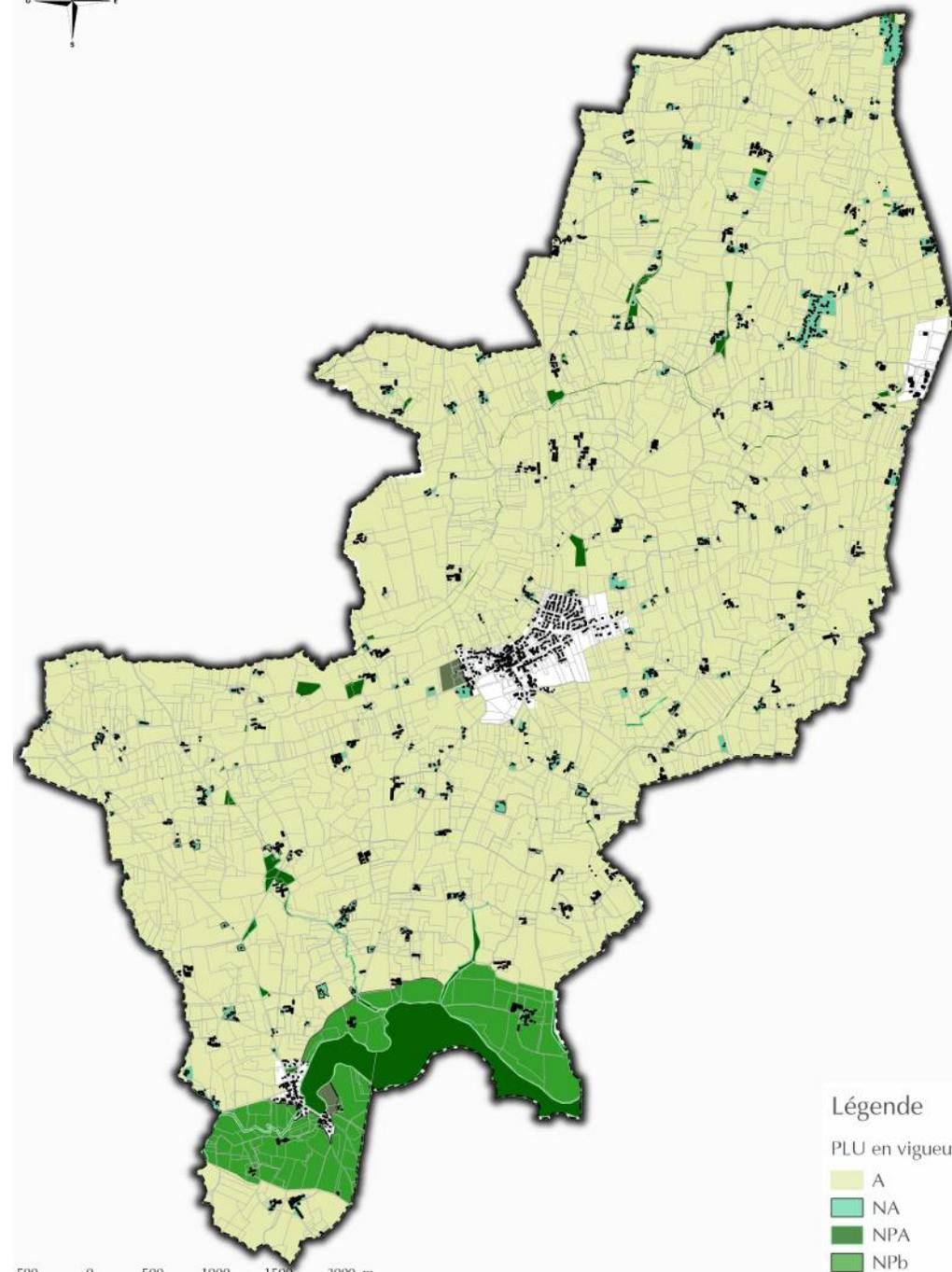
Cette zone protège les secteurs liés aux rivières, ruisseaux et zones humides d'intérêt local. A ce titre, cette zone est protégée strictement de toute utilisation, modification des sols et travaux contraires à cette protection.

Pour les zones NPB : 161 ha

Ces zones ont été instaurées dans un souci de protection de l'espace naturel. Il y convient de protéger et de préserver la qualité du paysage et des éléments naturels qui les composent. Les zones NP sont « des espaces naturels qu'il convient de protéger en raison de la qualité du paysage et des éléments naturels qui le composent ». Le développement de l'activité agricole y reste possible.

Pour les zones NPL : 5,9 ha

La zone NPL est un espace naturel pouvant recevoir, sous réserve d'intégration dans l'environnement, des installations sportives, des activités de loisirs, de détente et de plein air nécessitant peu de superstructures d'accompagnement.



Légende

PLU en vigueur

- A
- NA
- NPA
- NPb
- NPL

La trame verte et bleue

Un territoire de tête de bassin versants



La Trame Verte et Bleue

↘ Définition

D'après le code de l'environnement, la Trame Verte et la Trame Bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

Ces trames contribuent à :

- 1° Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- 2° Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- 3° Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L.212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- 4° Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- 5° Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- 6° Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La trame verte comprend :

- 1° Tout ou partie des espaces protégés au titre du présent livre et du titre Ier du livre IV ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- 2° Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au 1° ;
- 3° Les surfaces mentionnées au I de l'article L.211-14.

La trame bleue comprend :

- 1° Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L.214-17 ;
- 2° Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L.212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L.211-3 ;
- 3° Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés aux 1° ou 2° du présent III.

La Trame Verte et Bleue

↳ Le Schéma Régionale de Cohérence Ecologique (SRCE) de Bretagne

Le SRCE de Bretagne présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue.

Le SRCE est établi à des échelles régionales (au 1/100 000e). Ainsi, il ne permet pas d'appréhender les enjeux locaux pour la préservation et la restauration des continuités écologiques fines.

Concernant la commune de Domalain, son territoire est rattaché à l'unité « Les Marches de Bretagne, de Fougères à Teillac » dont les principaux constituants sont les suivants :

- **Perméabilité d'ensemble** : territoire présentant un niveau de connexion faible dans son ensemble, lié à la large mise en culture des terres, à l'ouverture des paysages et à un certain nombre de pôles urbains (Fougères, Vitré, Châteaugiron, Janzé, la Guerche-de-Bretagne, Bain-de-Bretagne, etc.). Quelques secteurs à fort niveau de connexion associés pour l'essentiel aux forêts situées en limite de région (forêts du Pertre, de la Guerche, de Teillac, du Theil, d'Araize). Grand ensemble de perméabilité traversé par plusieurs axes de communication fracturants :

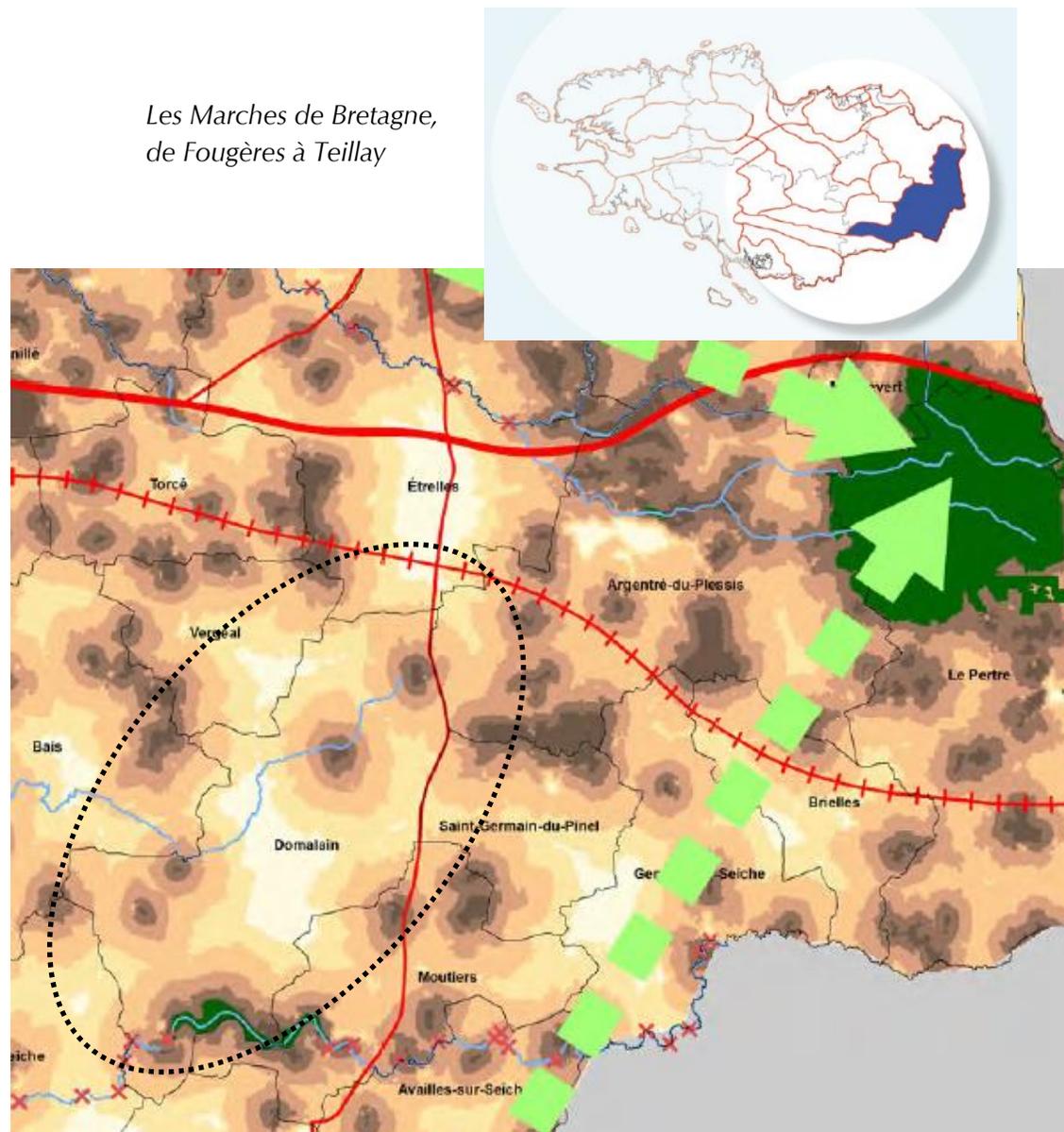
- * des axes intégralement ou partiellement aménagés en 2 x 2 voies : la RN 157 axe Rennes-Laval, la RD 163 axe Rennes- Angers, la RN 137 axe Rennes-Nantes, la RD 177 Rennes-Redon ;

- * des voies ferrées : les voies Rennes-Paris et Rennes-Redon, la future LGV Rennes -Le Mans ;

- * diverses routes départementales telles que **la RD 178** axe La Guerche-Vitré-Fougères, la RD 34 axe Vern-sur-Seiche-Châteaugiron, la RD 92 axe Châteaugiron-Noyal-sur-Vilaine, etc.

- **Cours d'eau** : partie amont des réseaux hydrographiques du Couesnon, de la Vilaine, de la Seiche, du Semnon + moyenne Vilaine (pour partie). Sur ces cours d'eau, existent des éléments fracturants, définis dans le référentiel des obstacles à l'écoulement.

*Les Marches de Bretagne,
de Fougères à Teillac*



La Trame Verte et Bleue

↳ La Trame Verte et Bleue de Domalain

Au niveau de Domalain, l'identification de la Trame Verte et Bleue a été réalisée à partir des éléments suivants : **A COMPLETER AVEC L'ACTUALISATION ZH EN COURS**

- Les Réservoirs Biologiques Majeurs
 - ⇒ Zones humides présent dans les zones naturelles ;
 - ⇒ Les parties naturelles des ZNIEFF et sites Natura 2000 ;
 - ⇒ Les sites naturels inscrits ou classés ;
- Les Réservoirs Biologiques Annexes
 - ⇒ Les zones humides présent dans les zones agricole ou de jardin ;
 - ⇒ Les parties agricole des ZNIEFF et des sites Natura 2000 ;
 - ⇒ Les autres zones naturelles (poumons urbains...)
 - ⇒ Les plans d'eau restant.
- Les Corridors Ecologique ou Continuité Ecologique
 - ⇒ Les haies bocagères
 - ⇒ Les talus
 - ⇒ Les cours d'eau
- Les ruptures
 - ⇒ Les ruptures du SCOT ;
 - ⇒ Les cours d'eau busées ;
 - ⇒ Les infrastructures ;
- Les continuités à rétablir
 - ⇒ Les continuités du SCOT ;
 - ⇒ Les cours d'eau busé ;
 - ⇒ Les secteurs de traversée difficile entre 2 réservoirs biologiques majeurs.

